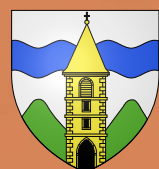




# l'écho

## du Haut Soultzbach

INFORMATIONS  
MUNICIPALES



n° 11 | HIVER 2022



# Sommaire

- 3 ÉDITORIAL
- 4 · 14 MUNICIPALITÉ
- 15 TRAVAUX
- 16 · 22 ENVIRONNEMENT
- 23 CULTURE
- 24 · 31 ASSOCIATIONS
- 32 · 33 SPORTS
- 34 · 40 EN BREF
- 41 · 45 ÉTAT CIVIL
- 46 · 47 BOÎTE À IMAGES



**l'écho** du Haut Soultzbach


№ 11  
HIVER 2022

**Directeurs de la publication :**  
Franck DUDT, Christophe BELTZUNG, Maires

**Conception graphique et impression :** 

**Rédaction et photos :**  
Membres de la commission Communication, Maurice AUBERT, Bernard SCHMELTZ, Anne-Catherine REITZER, Anne KIPPELEN, L'Association des Parents du Vallon du Soultzbach.

**Commune du Haut Soultzbach**

Tél : 03 89 82 52 10  
mairie@le-haut-soultzbach.fr  
www.le-haut-soultzbach.fr et sur 

**Le Haut Soultzbach est sur**  
**IntraMuros** 



## LA VIE REPREND ENFIN SES DROITS

**Madame, Monsieur, Chers concitoyens,**

L'hiver arrive avec son traditionnel bulletin communal de fin d'année... Vous allez retrouver dans ce numéro l'actualité de la période écoulée dans nos deux villages.

Même si la période n'est pas propice à l'optimisme avec l'inflation, la guerre en Ukraine, les conséquences de la crise sanitaire qui se font encore sentir, nous devons relever les avancées positives que nous pouvons vivre localement.

Ainsi, après plusieurs d'années d'absence, le marché aux puces devrait reprendre ses droits à l'Ascension grâce à l'association de gestion du foyer qui envisage de réactiver ce moment attendu par beaucoup d'entre nous. De même, cette association menée par son Président Nicolas HIRTZ envisage aussi de relancer le bal tricolore du 13 juillet ! La commune sera aux côtés des associations qui veulent faire vivre nos villages pour accompagner le mieux possible cette reprise.

Ces annonces viennent alors que d'autres associations ont déjà repris ou maintenus des activités comme l'association des parents du Vallon du Soutzbach avec la Saint-Martin, la Bourse aux jouets ou le retour d'une soirée autour de Saint-Nicolas.

Les chasseurs ont quant à eux relancé la messe de la Saint-Hubert, le Conseil de Fabrique son repas paroissial, les Schollabera la soirée « vin nouveau et noix » et Gratitude a pu tenir son traditionnel repas pour nos aînés. Et cette liste n'est pas exhaustive, l'ASL ou le théâtre ont aussi repris des activités... Il était temps que la vie reprenne ses droits, nous direz-vous ! Nous en sommes heureux. Au plan communal aussi, nous avons pu rencontrer les nombreux nouveaux habitants en réhabilitant la cérémonie d'accueil en leur honneur. Nous avons réuni les grands anniversaires de l'année 2022 dans la salle festive de Mortzwiller cet été autour d'un apéritif dînatoire et nous étions très heureux de pouvoir saluer ces mémoires vivantes de nos villages.

Avec la crise du COVID, nous avons appris à nous satisfaire de peu et nous prenons donc cette reprise de la vie locale comme elle se doit, avec bonheur et satisfaction.

Au niveau des travaux, nous prévoyons de renforcer la sécurisation de la traversée des deux villages en 2023. Cette opération longue et coûteuse s'avère néanmoins nécessaire. Nous envisagions d'installer des feux tricolores au départ mais le cabinet d'étude et la Collectivité Européenne d'Alsace n'étaient pas de cet avis et nous avons été convaincus que cette solution n'était pas optimale. Dès lors, nous nous orientons vers l'installation de plusieurs « écluses » pour limiter



la vitesse à plusieurs endroits stratégiques. Ces travaux s'étaleront dans le temps et peut-être sur plusieurs exercices pour tenir compte des finances publiques. En effet, même si nos finances sont saines, nous devons être vigilants notamment au regard des augmentations que la commune, comme ses habitants, subissent à tous les niveaux.

Pour conclure cette entrée en matière dans ce bulletin et pour rester sur l'esprit de reprise des activités, nous avons le plaisir de vous convier à participer à la cérémonie des vœux de la commune nouvelle qui aura lieu le **dimanche 8 janvier à 10h30** au foyer rural de Soppe-le-Haut.

Cette cérémonie n'avait pas pu se tenir depuis 2020, nous serons donc heureux de vous y revoir, de vous y saluer et de passer ensemble un moment convivial de début d'année.

**Dans cette attente, nous vous souhaitons de joyeuses fêtes !**

Bien cordialement,

**Franck DUDT**  
Maire du Haut Soutzbach  
Maire délégué  
de Soppe-le-Haut

**Christophe BELTZUNG**  
Maire délégué de Mortzwiller  
Président de la Communauté  
de communes de la Vallée  
de la Doller et du Soutzbach

# Les échos du Conseil Municipal

**SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021**

## FINANCES

### DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 (DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT)

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

#### Article L1612-1 modifié par la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 – art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessous.

### Montant des dépenses d'investissement inscrites au BP 2021 (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts » : 252 141.32 €).

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de **63 035.33 €, soit 25 % de 252 141.32 €.**

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité des membres présents :

- de voter les crédits ci-dessus proposés.

#### → ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour la commune du Haut Soultzbach, son budget principal.

#### → FISCALITÉ : LIMITATION DE L'EXONÉRATION DE LA TAXE FONCIÈRE POUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES À USAGE D'HABITATION

Le Maire du Haut Soultzbach expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des

		BP 2020	Réalisé au 13.12	BP 2021 (1/4)
		252 141,32		63 035,33
2111	Terrains nus	87 000,00	94 587,90	21 750,00
2113	Terrains aménagés sauf voirie	18 000,00		4 500,00
2121	Plantations d'arbres		345,40	
21311	Hôtel de ville	12 700,00		3 175,00
21318	Autres bâtiments public	3 500,00	994,80	875,00
2151	Réseaux de voirie	29 000,00	7 110,96	7 250,00
2152	Installations de voirie	10 500,00		2 625,00
21534	Réseaux d'électrification	66 000,00	1 087,20	16 500,00
21538	Autres réseaux	5 000,00	5 000,00	1 250,00
2168	Autres collections et oeuvres	530,00	613,80	132,50
2183	Matériel bureau et informatique	1 500,00	1 446,90	375,00
2188	Autres immo corporelles	18 411,32	1 071,00	4 602,83

constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation. Il précise que la délibération peut toutefois limiter ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 à L. 301-6 du code de la construction et de l'habitation ou de prêts conventionnés.

## SUBVENTIONS

### Participation financière du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin aux travaux en matière d'éclairage public – programme 2022

M. Franck DUDT, maire du Haut Soultzbach, interroge les membres de son conseil après la mise en place des leds. Les élus s'accordent à dire qu'il s'agit d'une bonne qualité d'éclairage à un moindre coût. Le but étant de réduire la facture d'électricité en section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,  
Après délibération,

- S'engage à lancer la 2<sup>e</sup> phase de rénovation du réseau d'éclairage public,
- Sollicite le Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin (SEGR) de COLMAR pour l'obtention d'une aide dans le cadre du programme d'aide à l'éclairage public – 2<sup>e</sup> phase 2022.

## SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

L'étude des dossiers présentés par les associations a été faite lors de la rencontre de la commission animation / vie associative / communication le 22 novembre dernier. M. Nicolas HIRTZ s'interroge sur l'actif de dévolution de l'association de mandolines Soppe/Mortzwiller qui, après 50 ans donne fin à sa vocation d'enseigner la mandoline, l'accordéon voire la guitare. Elle a formé pendant plusieurs décennies des dizaines de jeunes soppois et mortzwillerois.

M. Dominique RULOFS fait part des propositions suivantes :

SUBVENTIONS COMMUNALES	MONTANT
Association des Parents du Vallon	200 €
Gratitude	2 900 €
Donneurs de sang	300 €
Chorale Sainte Cécile	100 €
Les Joyeux Schollabera	100 €
Groupement action sociale	180 €
Caritas Secours Catholique	50 €
Souvenir français	50 €
Club Vosgien Guewenheim	100 €
Club Vosgien Masevaux	100 €
Mattéo GRAND (formation des compagnons du Tour de France - brevet des métiers d'art)	50 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 130 €</b>

### Le montant des crédits votés au budget primitif 2021 est de 4 130 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents adopte les propositions de la commission pour un montant de 4 130 €.

## ONF : PROGRAMME D'ACTIONS POUR L'ANNÉE 2022

M. le Maire donne la parole à M. Robert MANSUTTI, Adjoint chargé de la gestion des forêts, pour présenter le détail et la localisation des actions proposées par les services de l'ONF.

### Mortzwiller :

- Travaux de plantation/régénération : 350 €
- Travaux sylvicoles (cloisonnement – intervention en futaie irrégulière) : 4 200 €
- Travaux d'infrastructure (entretien de route en terrain naturel) : 1 130 €
- Travaux d'accueil du public (travaux paysagers d'entretien) : 480 €
- Travaux divers (matérialisation des lots de bois de chauffage) : 400 €

### Soppe-le-Haut :

- Travaux de maintenance – parcellaire (création de parcelles) : 1 140 €
- Travaux sylvicoles (intervention en futaie irrégulière – nettoyage de régénération) : 3 720 €
- Travaux divers (matérialisation des lots de bois de chauffage) : 200 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le programme d'actions pour l'année 2022 tel qu'il a été présenté et vote les crédits du budget primitif 2022 pour un montant hors taxe de :

**Pour Mortzwiller :** 6 560.00 €

**Pour Soppe-le-Haut :** 5 060.00 €.

## → APPLICATION MOBILE : INFORMATION DE LA POPULATION : INFOS COMMUNE / INTRAMUROS

L'application Intramuros a été présentée à la municipalité par Mme Aurélie BEHRA en charge de la communication au sein de la Communauté de Communes de la vallée de la Doller et du Soultzbach.

Le design étant largement plus attractif que la version Infos Commune. L'abonnement est à la charge de la CCVDS.

## SMICTOM

M. STASCHE évoque l'augmentation de la redevance qui est prévue pour 2022 due principalement à la fin de la subvention accordée en 2001 par le Conseil Général du Haut-Rhin sur 20 ans.

Le syndicat va s'engager à collecter les bio déchets et déchets verts au 01.01.2023 pour prétendre au maximum de subventions (points d'apport volontaires – bio seaux).

La déchetterie à Masevaux se fera sur la zone Allmend – Masevaux.

M. le Maire remercie M. STASCHE pour sa contribution tout au long de l'année et son action au sein du Bureau du SMICTOM.

Il est rappelé que les sacs jaunes ne sont pas à sortir une semaine avant.

## SÉANCE ORDINAIRE DU 07 MARS 2022

### COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION 2021

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Christophe BELTZUNG, Maire délégué et 1<sup>er</sup> Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. Franck DUDT, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, M. le Maire quitte la séance.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le compte administratif 2021, tel qu'il a été présenté.

M. le Maire remercie l'assemblée pour la confiance accordée.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Franck DUDT, Maire.

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### AFFECTATION DES RESULTATS 2021

A la clôture de l'exercice 2020 est constaté le résultat suivant : **+ 68 055.29 €**

- en section de fonctionnement, **excédent de +117 044.21 €**
- en section d'investissement, **déficit de – 48 988.92 €**

Résultat d'investissement de l'exercice : **+ 17 670.11 €**

#### A reporter au BP 2022

Chapitre 001 (dépenses d'investissement) : **-31 318.81 €**

- RAR dépenses : **99 184.82 €**
- RAR recettes : **99 082.00 €**

Résultat d'investissement après RAR : **- 31 421.63 €**

Résultat de fonctionnement de l'exercice : **36 388.09 €**

Résultat de fonctionnement : **111 189.92 €**

#### A reporter au BP 2022

A l'article 1068 (recettes d'investissement) : **31 421.63 €**

A l'article 002 (recettes de fonctionnement) : **79 768.29 €**

### REVISION DES STATUTS DU SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU RHIN

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée le courrier de M. le Président du Syndicat en date du 16 décembre 2021. Les articles modifiés concernent essentiellement :

- sur le changement de dénomination du syndicat « Territoire d'Énergie Alsace »
- l'exercice d'une nouvelle compétence optionnelle : gestion des infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE),
- l'accompagnement des collectivités membres dans la recherche des différentes redevances d'occupation du domaine public et dans la gestion des fourreaux,
- la suppression de la réunion annuelle d'information.

Il appartient aux conseils municipaux et aux conseils communautaires et communautés membres de donner leur avis sur cette révision des statuts. M. le Maire Vice-Président du Syndicat se charge de répondre aux interrogations de l'assemblée sur différents points.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- émet un avis favorable sur ces nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 14/12/2021, à l'unanimité / par 18 voix pour, zéro contre, zéro abstention ;
- demande aux Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant les Statuts du Syndicat.

### MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA DOLLER ET DU SOULTZBACH : SMIBA

Monsieur le Maire donne connaissance du courrier de M. le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach.

Il est question de la modification de statuts du SMIBA ; retrait du terme « promotion touristique ».

M. le Maire donne la parole à M. Christophe BELTZUNG qui apporte des précisions quant au fonctionnement de ce syndicat, des compétences et de la représentativité entre les différents organismes membres. L'assemblée remercie M. BELTZUNG pour cet exposé.

#### Modification de la compétence :

- Gestion d'équipements touristiques d'intérêt com-

munautaire

- Réalisation et gestion des infrastructures nécessaires à la mise en valeur, à l'aménagement et à la promotion touristique du Site Interdépartemental du Ballon d'Alsace comprenant les stations de ski alpin, de loisirs été-hiver, de neige, de montagne et de pleine nature et les sites de ski de fond y compris par transfert de compétence au SMIBA (Syndicat Interdépartemental du Ballon d'Alsace)

La nouvelle rédaction des statuts est présentée au Conseil Municipal et annexée à la présente délibération. Après délibération, le Conseil Municipal décide par 18 voix pour la modification des statuts.

### **EMBAUCHE D'UN OUVRIER COMMUNAL**

Monsieur le Maire aborde ce point en précisant d'emblée qu'il ne s'agit pas de sélectionner un agent lors de cette réunion.

A ce jour le Syndicat Intercommunal du Soultzbach met à disposition l'agent intercommunal, son véhicule et le matériel une journée de plus par semaine. Il s'agit donc de caler un agent communal à ce poste pour une meilleure mutualisation, une passation des connaissances et aussi de limiter le travail seul.

M. le Maire précise qu'il a pris l'attache de Pôle Emploi et expose le plan « Parcours Emploi Compétences » dispositif de contrats aidés (CAE – contrat d'accompagnement dans l'emploi).

Après discussion, M. le Maire propose de retenir un recrutement dans le cadre d'un contrat aidé sur la base d'une durée hebdomadaire de travail de 25 heures en fonction des candidats qui pourront répondre à notre profil établi avec en commun avec MM. les Adjointes.

Le contrat pourrait être engagé sur une période de 12 mois, renouvelable. M. le Maire soumet ce point au vote.

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité des membres présents d'acter le principe d'un tel contrat et autorise M. le Maire à engager cette procédure dans les meilleurs délais.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention Parcours Emploi Compétences.

### **ACHAT DE TERRAIN AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE GUEWENHEIM AU PROFIT DE LA COMMUNE DU HAUT SOULTZBACH SUR LE BAN DE LA COMMUNE DELEGUEE DE MORTZWILLER**

M. le Maire fait part à l'assemblée de la proposition d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée section 219 08 parcelle n°98 lieudit Dikhag où se trouve le réservoir d'eau de Mortzwiller propriété du Syndicat d'Eau de GUEWENHEIM.

M. le Maire retrace les différentes étapes de l'opération par TDF d'implantation d'une antenne de téléphonie mobile :

Un arrêté ministériel impose aux quatre opérateurs Bouygues Télécom, Free, Orange et SFR à engager les

travaux nécessaires à la mise en service d'au moins un nouveau site permettant l'amélioration de la couverture en téléphonie mobile 4G sur le territoire de notre commune dans un délai maximal de 24 mois. Cette information a été portée à notre connaissance au mois de mai 2021. Une carte mentionne une zone rouge (zone à couvrir) et une zone verte (zone d'implantation possible). TDF demande cependant une distance maximale de 300 mètres du réseau électrique et la nécessité que la parcelle ne soit pas soumise au régime forestier. TDF annonce sa préférence pour un terrain communal.

Il s'avère que les possibilités sont limitées sur la commune déléguée de Soppe-le-Haut. L'orientation se fera donc sur la commune de Mortzwiller tout en tenant compte de l'impact visuel que ce relais pourrait engendrer. Après échanges avec TDF et le Syndicat d'Eau, différents critères ont encore fait l'objet d'études complémentaires. La parcelle où se trouve le réservoir d'eau serait à retenir.

Une exigence a notamment été demandée de la part du syndicat d'eau. La commune doit rester propriétaire de la parcelle, une location à TDF doit être négociée, un loyer de 2 000 € par an est proposé. M. le Maire communique le plan d'implantation, un descriptif de l'antenne, le croquis d'arpentage ainsi qu'un projet de bail. Mme Bénédicte BAUDOIN prend la parole et estime être mise devant le fait accompli. La population n'a pas reçu suffisamment d'informations à ce sujet. La question essentielle : les effets néfastes sur la santé et l'environnement. Elle fait part à l'assemblée d'une étude sur l'impact des ondes électromagnétiques et de la pollution. Elle prend en compte les différentes contraintes imposées, mais estime que les habitants du quartier (partie haute du village à Mortzwiller) seront impactés en continu par les ondes.

Messieurs les Maires prennent la parole et insistent sur le fait qu'il y a lieu de trouver un juste équilibre. L'inquiétude de la population sur les connexions, le réseau et le débit est croissante et forte, presque quotidienne. Les élus sont régulièrement interpellés sur ce point.

M. Claude BUESSLER demande si la faune pourrait être impactée.

La Commune du HAUT SOULTZBACH souhaite acquérir la surface de 1.02 ares, lieu projeté pour l'implantation d'une future antenne de téléphonie mobile. M. le Maire communique le plan de localisation de la parcelle à l'assemblée.

Suite à une discussion avec M. le Président du Syndicat d'Alimentation en Eau Potable, l'achat de cette surface est proposé au prix de 50 € l'are.

Le Conseil Municipal, délibère et passe au vote :

- de décider par 13 voix (1 contre – 4 abstentions) pour l'acquisition par la Commune du HAUT SOULTZBACH de la parcelle cadastrée section 219 08 parcelle n°98 au lieudit Dikhag pour une contenance de 1.02 ares appartenant au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Guewenheim,
- de retenir le prix de 50 € l'are,
- de prendre à sa charge les frais d'arpentage et les frais d'acte notarié,

- d'autoriser M. le Maire à signer tous documents en rapport avec cette affaire.

## VOIRIE COMMUNALE

M. le Maire fait part à l'assemblée de sa rencontre avec un représentant du Service Routier à la Collectivité Européenne d'Alsace concernant les projets d'aménagements de traverses d'agglomération sur routes départementales. La sécurisation aux abords des écoles est une priorité. Il a notamment été question de feux micro-régulés. La nécessité d'effectuer une étude a été confirmée avant l'accord de la CEA. Un prêt d'écluse est envisagé pour une phase test. Aucune date n'a été avancée pour la réfection de la bande de roulement. M. Aurélien PELTIER soulève notamment l'installation de plateau /dos d'âne.

## SCOLAIRE

M. le Maire fait part de la rencontre avec l'Inspectrice de l'Education Nationale à l'école maternelle de Soppelle-Bas en présence des deux directeurs d'école Mme DUTOURNIE et M. HOOG. La question d'une fermeture de classe a été discutée en raison de la diminution des effectifs.

M. le Maire précise aux membres présents que l'accueil d'enfants sur l'aire de la Commune est très faible voir presque absent.

Le nombre d'assistantes maternelles diminue. Nous avons enregistré sept dérogations scolaires sur un effectif de dix enfants, notamment en raison de l'absence d'un mode de garde. Cette situation est déplorable, les enfants sont donc orientés vers d'autres communes et notamment Senthem.

M. Michel SETIF prend la parole et précise qu'en 2019 treize agréments d'assistantes maternelles étaient valides, en 2022 il n'en reste plus que trois sur l'aire du Vallon.

Deux problèmes se posent :

- diminution du nombre d'enfants
- les dérogations scolaires.

La volonté des élus du Vallon a toujours été de donner la priorité aux écoles.

## PERISCOLAIRE

M. le Maire fait part à l'assemblée du courrier de M. le Président de Créaliance adressé aux élus Maires, Adjoints et Conseillers Municipaux. Il est notamment question de la situation du Centre Socioculturel Créaliance, projet de la communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach, des conséquences sur le prix et la qualité des prestations offertes aux enfants et adultes de la commune.

L'assemblée prend part au débat et relève le fait que les parents souhaitent un accueil avant 7h30 le matin.

Créaliance ne répond à cette demande d'horaire du matin. Aussi, le prix du repas reste élevé. L'assemblée souhaite également que les moyens de garde des enfants et notamment le Relais Assistantes Maternelles soit développé. La Communauté de Communes est titulaire de la compétence service à l'Enfance et à la Jeunesse. La gestion de ce service public est confiée à Créaliance. Dès lors, la notion d'exercice d'une compétence publique par un prestataire associatif, une procédure de Délégation de Service Public (DSP) devrait exister.

## ASSOCIATIONS

M. le Maire précise qu'une rencontre a été organisée en présence des présidents, trésoriers et secrétaires des différentes associations. La mise en place d'un comité des fêtes a été débattue mais n'a pas encore fait l'unanimité. Une nouvelle réunion est programmée lundi 14 mars.

Mme Rose-Marie FRICKER confirme que le traditionnel marché aux puces n'aura pas lieu. Le nombre de bénévoles régresse et les règles sanitaires ne sont pas figées à ce jour.

## SÉANCE ORDINAIRE DU 08 AVRIL 2022

### VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Après exposé et discussions en commission des finances, M. Franck DUDT, Maire présente l'état des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, vote les taux suivants pour 2022:

Désignation des taxes	Bases 2022	Taux votés	Produits
-----------------------	------------	------------	----------

Taxe foncière bâti	839 600	22.99 %	193 024
Taxe foncière non bâti	31 800	50.08 %	15 925

<b>Produit fiscal attendu 2022</b>	<b>208 949</b>
------------------------------------	----------------

Le montant des allocations compensatrices s'élève à **3 247.00€**.

En ce qui concerne la taxe d'habitation, le versement du coefficient correcteur s'élève à 38 879.00 € et 3 885.00 € de ressources fiscales indépendantes des taux votés.

Le produit total attendu s'élève donc à **229 341€**.

### EXAMEN ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022

M. le Maire précise que ce projet a été discuté lors de la commission des finances et celle-ci a émis un avis favorable.



## → PRÉSENTATION ANNUELLE DU TABLEAU DES INDEMNITÉS

L'article L 2123-24-1-1 du CGCT, créé par la loi Engagement et proximité, prévoit que chaque année les communes établissent et communiquent aux conseillers municipaux, avant l'examen du budget de la commune, un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat. M. le Maire communique à chacun les éléments concernant les élus concernés pour notre Commune.

M. le Maire présente le budget primitif 2022 et commente différents chapitres budgétaires. Il souhaite réduire les dépenses de fonctionnement.

L'embauche d'un agent par CAE/CUI (contrat accompagnement dans l'emploi / contrat unique d'insertion) est intéressant financièrement parlant ; M. Mathieu DEGEN, 58 ans, sera embauché à compter le 12.04.2022 pour palier le départ à la retraite de M. Fernand LILLER.

Autre sujet évoqué, le presbytère à Soppe-le-Haut : si la configuration du bâtiment ne permet pas la création d'appartements sans travaux considérables pour la commune susceptibles de mettre en péril ses finances ; une proposition d'achat est envisagée. Le projet serait d'aménager des gîtes avec cachet ainsi que le garage en atelier d'artiste tout en préservant le patrimoine. Un logement pour l'arrivée d'un curé potentiel serait possible en lui réservant un gîte. M. Claude BUESSLER rappelle également que la commune se situe sur le chemin de Compostelle.

Pour se faire, M. le Maire doit rencontrer le chancelier Bernard XIBAUT de l'Archevêché de Strasbourg le 27 mai prochain ; il sera assisté de Mmes la Présidente et la Secrétaire du Conseil de Fabrique.

Si le projet se concrétise, il doit être examiné par le Conseil de Fabrique, le Conseil Municipal, l'Archevêché et la Préfecture émettra un avis.

Si la vente se concrétise, M. le Maire proposera au Conseil de Fabrique l'achat d'une nouvelle chaudière pour l'église, l'occasion de changer de mode de chauffage... Il faudra également trouver un lieu de stockage pour les archives et le matériel de l'ouvrier.

La balance générale du budget est la suivante :

### Section de fonctionnement

Dépenses	645 318.29 €
Recettes	645 318.29 €

### Section d'investissement

Dépenses	447 959.14 €
Recettes	447 959.14 €

Après avoir reçu les précisions utiles sur le budget, le Conseil Municipal, vote par et adopte le budget primitif 2022, tel qu'il a été présenté.

## ASSOCIATION FONCIERE DE SOPPE-LE-HAUT

### → PROCEDURE DE DISSOLUTION

M. le Maire rappelle la délibération du 23 février 2021 et demande à préciser que suite à l'avis favorable à la dissolution de l'AFAFAF,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération,

- accepte l'incorporation des biens de l'AFAFAF dans le patrimoine de la Commune,
- donne son accord pour reprendre l'actif et le passif,
- valide le principe de la dissolution de l'Association Foncière de Soppe-le-Haut et dévolu à la commune les chemins lui appartenant.

## SUBVENTION COMMUNALE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération, Vote une subvention à hauteur de 5 200 € pour le paiement des soutes en instance.

## SÉANCE ORDINAIRE DU 04 JUILLET 2022

### URBANISME

#### → a. APPLICATION DU PLUI

M. le Maire donne la parole à M. Christophe BELTZUNG Maire délégué et Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach qui informe l'assemblée de l'approbation en date du 15 juin 2022 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Il est rentré en application à la date du 28 juin 2022.

Il rappelle que cette procédure a démarré en 2015 à l'échelle locale. Ce projet d'aménagement et de développement durable détermine les grandes orientations d'aménagement pour les années à venir et notamment par secteur : haute-vallée, pôle d'ancrage et avant-vallée.

MM. BELTZUNG et DUDT remercient particulièrement Mme Elsa NORTH chargée de mission PLUI pour son implication et son travail tout au long de la procédure. MM BELTZUNG et DUDT parlent également de l'objectif zéro artificialisation nette (ZAN), c'est-à-dire plus de consommation de terre à l'horizon 2050 et de la loi « Climat et résilience ». M. le Maire s'inquiète particulièrement de la ZAN (zéro artificialisation nette) et des conséquences pour l'avenir des villages ruraux.

#### → b. INSTITUTION DE LA DECLARATION PREALABLE POUR LES TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FACADE

Lors de la séance du 30 novembre 2020, le Conseil Municipal avait délibéré afin d'instituer la déclaration préalable pour des travaux de ravalement de façade et de pose de clôture.

Suite à l'entrée en vigueur du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) le 29 juin 2022, il s'avère nécessaire de délibérer à nouveau pour conserver la déclara-

tion préalable pour les travaux de ravalement de façade uniquement, la pose de clôture étant comprise dans la délibération de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach.

Aussi, il est rappelé le décret n°2014-253 du 27 février 2014 qui entraîne la disparition de l'obligation de déposer une demande pour certains travaux réalisés en dehors du périmètre de protection et de son champ de visibilité (église catholique Ste Marguerite de Soppe-le-Haut).

Or, la question des teintes utilisées pour les façades, dans le cadre d'un simple ravalement, d'une mise en peinture ou d'une construction neuve lors d'un permis de construire, suscite quelquefois débat et font apparaître les raisons qui plaident en faveur de la nécessité de conserver un droit de regard sur les ravalements.

#### → c. INSTITUTION DU DEPOT DU PERMIS DE DEMOLIR SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAL

Lors de la séance du 30 novembre 2020, le Conseil Municipal avait délibéré afin d'instituer le permis de démolir sur la commune.

Suite à l'entrée en vigueur du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) le 29 juin 2022, il s'avère nécessaire de délibérer à nouveau pour conserver l'institution du permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal.

Aussi, il est rappelé que le dépôt et l'obtention d'un permis de démolir ne sont plus systématiquement requis depuis la parution du décret n°2007-817 du 11 mai 2007. Il est toutefois possible au conseil de pouvoir maintenir cette obligation.

Aussi, il est proposé au conseil considérant l'intérêt de maintenir cette procédure qui permet de garantir une bonne information sur l'évolution du bâti et la rénovation du cadre bâti de la commune.

#### → d. INFORMATION URBANISME SOPPE-LE-HAUT : PERIMETRE ABF

M. le Maire informe l'assemblée des problèmes récurrents avec l'Architecte des Bâtiments de France en matière d'urbanisme dans la commune déléguée de SOPPE LE HAUT. Depuis l'arrivée du nouvel instructeur et malgré une rencontre en début d'année avec l'architecte des ABF Mme LEPAREUX et ce même instructeur, de nombreux blocages sont relevés.

Cette situation engendre de nombreuses incompréhensions dans la population. Malgré la bonne volonté et le dialogue force est de constater que le service des ABF ne souhaite que faire perdre du temps et de l'argent aux administrés, leurs avis manquent de cohérence.

C'est pourquoi M. le Maire a sollicité un rendez-vous auprès de M. le Sous-Préfet afin de porter à sa connaissance les aberrations du service des ABF.

L'assemblée s'interroge à la vue des grandes difficultés sur la possibilité d'un éventuel déclassement de l'église. M. le Maire n'a pas réponse à cette question pour l'instant.

Il propose de réunir d'autres élus Maires concernés dans la vallée pour échanger et faire un point avec M. le Président de la Communauté de Communes.

#### → CONVENTION MAISON FORESTIERE DE REININGUE

M. le Maire rappelle qu'une convention a été signée en 2019 avec le conseil de fabrique de l'église de Soppe-le-Haut, les communes de Morschwiller-le-Bas, Soppe-le-Bas, Heimsbrunn, Soppe-le-Haut et Burnhaupt le Bas. Il déplore le manque d'information quant à la répartition des charges de la maison forestière et notamment la mise à disposition à titre gratuit du logement pour l'agent de l'ONF en charge de la gestion du centre de triage de Reiningue pour des considérations de nécessité de service. Après un tour de table l'assemblée estime ne pas avoir reçu une réponse à son interrogation de la part de la Commune de Reiningue.

C'est pourquoi, M. le Maire propose de dénoncer cette convention à titre conservatoire à compter du 1er janvier 2023. Le solde dû pour 2020 et 2021 sera réglé. Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité de valider la proposition de M. le Maire.

#### → DECOMPTE DU TEMPS DE TRAVAIL FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

A compter du 1er janvier 2022, le décompte du temps de travail des agents publics est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées.

365 jours annuels  
228 jours annuels travaillés  
- 104 jours de week-end (52s x 2j) x 7 heures de travail journalières (35h/5j)  
- 8 jours fériés légaux = 1 596 heures annuelles travaillées arrondies à 1 600 heures  
- 25 jours de congés annuels + 7 heures (journée de solidarité) = 228 jours annuels travaillés = 1 607 heures annuelles travaillées.

#### → CONVENTION FOYER RURAL DE SOPPE-LE-HAUT

M. le Maire rappelle qu'une convention a été signée et qu'il propose de modifier l'article n°3, notamment l'application de la durée de la convention. Après discussion avec M. le Président de l'Association de Gestion du Foyer Rural, la convention serait valide pour une durée de 6 ans à compter du 1er mai 2021 avec effet rétroactif.

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité de retenir la proposition ci-dessus. La convention sera donc échue le 30 avril 2027.

#### → TRAVAUX DE SECURISATION SUR LA ROUTE DEPARTEMENTALE

M. le Maire fait part des propositions du Bureau d'Etudes LMS INGENIERIE de BOESENBIESEN (67). Un marché de maîtrise d'œuvre a été signé pour :

→ **L'aménagement de deux carrefours à feux sur la RD 14B :**

- a. grand'Rue/rue de l'église à Soppe-le-Haut et
- b. rue Principale/rue du Soultzbach à Mortzwiller.

→ **L'aménagement de sécurité en traversée de village :**

- a. mise en place de deux écluses en entrée de Mortzwiller.

La tranche ferme 2022 concerne un feu tricolore à l'école de Soppe-le-Haut et deux écluses à Mortzwiller.

M. le Maire propose de soumettre un dossier de demande de subvention pour la mise en sécurité de la RD 14 B pour ces travaux d'aménagement auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace dans le cadre des amendes de police.

Le montant total toutes tranches pour l'aménagement des deux carrefours à feux se monte à 13 500 € TTC pour la maîtrise d'œuvre.

Le montant total toutes tranches pour l'aménagement d'écluses se monte à 3 840 € TTC pour la maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal, vu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité

§ charge M. le Maire de solliciter auprès de la CEA (amendes de police) et toutes autres collectivités ou services de l'Etat une aide financière ;

§ approuve l'engagement pour la maîtrise d'œuvre sur les travaux d'aménagement et de sécurisation de la RD 14B.

→ **INFORMATION : SENTIER LE LONG DU SOULTZBACH A SOPPE-LE-HAUT**

M. le Maire refait un point sur la situation et remercie chaleureusement M. Paul FASSNACHT du Club Vosgien de Guewenheim ainsi que toute l'équipe de bénévoles pour la mise en état du sentier (débroussaillage – nettoyage). Le sentier se prolonge ainsi jusqu'à la limite de ban avec Soppe-le-Bas.

Un arrêté réglementant la circulation sera mis en place, des panneaux seront installés pour tenir les chiens en laisse.

→ **TRANSPORTEURS**

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a été interpellé par les Transports Walzer et Schnoebelen de Soppe-le-Haut concernant l'interdiction de passage à Lachapelle sous Rougemont pour arriver au siège de leur entreprise. Ils se voient dans l'obligation d'emprunter l'autoroute ce qui engendre un coût supplémentaire. M. le Maire a rendez-vous avec M. le Maire de Lachapelle le 11 juillet prochain.

→ **NETTOYAGE CANIVEAUX**

Un travail remarquable a été réalisé lors de la matinée citoyenne. Il serait fort appréciable que chacun

engage un nettoyage aux abords de sa propriété. MM. les Maires souhaitent faire passer ce message auprès de la population.

→ **CREALIANCE**

M. le Maire précise qu'un effort a été réalisé auprès des sites du périscolaire. Des places supplémentaires ont été débloquentées.

→ **PRESBYTERE**

Suite à la visite du Chancelier XIBAUT à Soppe-le-Haut, confirmation nous a été donnée pour le maintien à disposition du Conseil de Fabrique de deux pièces dans le bâtiment (une copropriété peut être envisagée). M. le Maire invite les membres de l'assemblée à participer à un temps d'échange avec le potentiel acheteur, lundi 18 juillet à 18h00 à la mairie.

→ **FIBRE**

M. le Maire donne la parole à M. Christophe BELTZUNG Maire délégué et Président de la Communauté de Communes. La société FIBREST confirme une fin des travaux pour la fin d'année. La tranche de Sewen à Lauw est presque terminée. Toutes les habitations référencées avec une adresse postale seront raccordées. En cas de doute, merci de contacter la Communauté de Communes à Masevaux.

**SÉANCE ORDINAIRE DU 14 OCTOBRE 2022**

**APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE**

M. Franck DUDT, Maire du Haut Soultzbach cède la parole à M. Robert MANSUTTI, 4e adjoint et vice-président du SIAEP. Le rapport a été remis à chaque membre par mail et ne suscite pas de questions.

M. Robert MANSUTTI présente, comme chaque année un rapide historique non exhaustif du syndicat : L'eau pompée dans la nappe de la Doller à Guewenheim est acheminée après deux traitements une neutralisation au carbonate de calcium et une chloration au réservoir de Mortzwiller.

Avec 500 m3 de capacité ce réservoir dessert les communes du vallon du Soultzbach et la commune de Senthem et occasionnellement Rougemont-le-Château.

Le besoin moyen journalier est de 600 m3 (600 000 litres).

En 2020 le rendement du réseau était de 74 %.

En 2021 le rendement est remonté à 80 % suite à des réparations de fuites.

**LES ABONNÉS**

Le syndicat assure la fourniture en eau potable à 5 220 abonnés dont 40 établissements industriels et collectivités pour une population de près de 13 000 habitants.

**PRIX DE L'EAU ET BUDGET**

Le prix de l'eau s'établit taxes et tva comprises à 1,47 €/m³.

La location compteur 16 €/semestre.  
La facturation s'effectue semestriellement sur la base des relevés réels.

Pour les nouveaux branchements, le droit de branchement est de 400 €.

Le budget annuel de fonctionnement s'élève à environ 1,2 millions d'euros avec une capacité d'autofinancement de 447 486 €.

### **LA QUALITÉ DE L'EAU**

En 2021, 26 analyses ont été réalisées avec 100 % de conformité, l'eau distribuée est de très bonne qualité.

### **APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS**

M. Franck DUDT, Maire du Haut Soultzbach cède la parole à M. Henri STASCHE, 3e adjoint et membre du bureau syndical du SMICTOM. Le rapport a été remis à chaque membre par mail et ne suscite pas de questions. Il est également consultable sur le site du SMICTOM.

M. Henri STASCHE apporte des précisions sur :

- la redevance incitative,
- la collecte des bio-déchets : sa gestion et sa valorisation,
- le projet de déchetterie à la zone Allmend à MASEVAUX (Zone d'Activité Porte de MASEVAUX)

courant 2023, les tarifs ne seront pas augmentés pour les comcom,

**le 19 novembre de 09H00 à 12H00 : portes ouvertes au SMICTOM à l'occasion du 50ème anniversaire.**

### **TERRITOIRE D'ENERGIE ALSACE : RAPPORT D'ACTIVITES 2021**

Le rapport d'activités 2021 du TEA a été transmis en annexe de la convocation.

Les membres du conseil municipal étaient invités à en prendre connaissance.

M. Franck DUDT, Vice-Président en charge des finances et de la communication au Syndicat d'Electricité rebaptisé il y a peu « Territoire d'Energie Alsace » propose un rapide tour d'horizon du syndicat et notamment la modification des statuts concernant essentiellement :

- l'exercice d'une nouvelle compétence optionnelle : la gestion des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (installation d'une borne par communauté de communes – à Burnhaupt-le-Haut pour la CCVDS sur le parking de co-voiturage),
- l'accompagnement des collectivités membres dans la recherche des différentes redevances d'occupation du domaine public et dans la gestion des fourreaux.

Il est proposé au Conseil Municipal de constater que le rapport a bien été communiqué.

### **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA DOLLER ET DU SOULTZBACH : RAPPORT D'ACTIVITES 2021**

Le rapport d'activités 2021 de la CCVDS a été transmis en annexe de la convocation.

Les membres du conseil municipal étaient invités à en prendre connaissance.

M. Christophe BELTZUNG, Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach propose un rapide tour d'horizon des principales compétences de l'intercommunalité et des investissements à venir :

- l'aménagement de l'espace : l'adoption du PLUi en juin 2022,
- l'action sociale d'intérêt communautaire : la construction d'un ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) à Burnhaupt-le-Bas, la pose de tableaux numériques dans toutes les écoles,
- le développement sportif intercommunal : la rénovation de la piscine.

Les habitants sont finalement concernés tous les jours par les attributions de la communauté de communes.

Il est proposé au Conseil Municipal de constater que le rapport a bien été communiqué.

### **SECURITE CIVILE : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS**

Selon la loi MATRAS promulguée le 25 novembre 2021, un correspondant "incendie et secours" devra être désigné dans les conseils municipaux des communes qui ne disposent pas d'adjoint au maire ou de conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile. M. Henri STASCHE, adjoint en charge de la sécurité est proposé à ce poste.

A l'unanimité (moins 1 abstention -Henri STASCHE-), M. STASCHE est désigné correspondant Incendie et Secours.

### **SUBVENTIONS COMMUNALES 2022**

L'étude des dossiers présentés par les associations a été faite lors de la rencontre de la commission animation / vie associative / communication le 03 octobre dernier.

L'association Gratitude a revu sa façon de fonctionner au niveau de la fête des aînés. Le repas sera élaboré par un traiteur qui facturera à due proportion à chaque commune. L'association prendra à sa charge l'électricité, le chauffage, le nappage et la décoration.

M. Dominique RULOFS fait part des propositions suivantes :

Subventions communales	Montant
Association des parents du vallon	460,00 €
Donneurs de sang	300,00 €
Chorale Saint Cécile	100,00 €
Les Joyeux Schollabera	100,00 €
Les restos du cœur	100,00 €
Groupement Actions Sociales (GAS)	180,00 €
Caritas Alsace	100,00 €
Souvenir français	50,00 €
Club Vosgien Guewenheim	100,00 €
Club Vosgien Masevaux	100,00 €
Total	1 590,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents adopte les propositions de la commission pour un montant de 1 590 €.

Ne prennent pas part aux délibérations, les membres suivants :

- L'association Donneurs de Sang Soppe/Mortzwiller : Mme Isabelle CÔTE / procuration Mme Bénédicte BAUDOIN,
- L'association les Joyeux Schollabera : MM. Claude BUESSLER, Jean-Marc NOVIOT.
- Chorale Ste Cécile : M. Claude BUESSLER,
- L'Association des Parents du Vallon : M. Thierry VAUT.

M. Dominique RULOFS est remercié pour ses travaux.

Le versement interviendra dans les prochains jours.

Concernant le Club Vosgien de Guewenheim, aucun accord n'a été trouvé pour le moment quant à la pratique du VTT sur le sentier à SOPPE-LE-HAUT (sections cadastrales 680219 / 314ZA-314ZB-314ZC n° 100-103-105-107 / 47 / 216) avec les chasseurs. M. le Maire salue la démarche de M. BUCHELE qui est venu à sa rencontre et M. Nicolas HIRTZ salue la démarche de concertation du maire avec les chasseurs. Reste maintenant à trouver le terrain d'entente... une réunion à ce sujet aura lieu prochainement.

### **ABF : PERIMETRES DELIMITES DES ABORDS (PDA)**

M. le Maire a pris l'attache de M. Stéphane CHIPPONI, Sous-Préfet de Thann-Guebwiller et Mme Laure LE-PAREUX et M. SCHOTT, architectes des Bâtiments de France.

En effet, il s'agirait d'alléger le protocole en réduisant notamment le périmètre. Les travaux entrepris sur certaines constructions ou les projets de constructions neuves subissent des contraintes peut-être injustifiées du fait de ce règlement.

Cette procédure de PDA nécessite l'organisation d'une enquête publique organisée par le préfet du département pour permettre à la population de donner ses observations sur le projet.

Le nombre de dossiers soumis aux avis des architectes des bâtiments de France serait ainsi limité.

Un instructeur de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) se rendrait sur la place pour tracer le dit périmètre.

Le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis favorable pour s'engager dans cette démarche.

### **PRESBYTERE DE SOPPE-LE-HAUT**

M. Franck DUDT fait part de sa rencontre en présence des membres du Conseil de Fabrique avec M. Bernard XIBAUT, chancelier de l'archevêché de Strasbourg. Il serait possible d'imaginer une copropriété avec le futur acquéreur car la commune doit être propriétaire des murs dans lequel est logé le conseil de fabrique (voire le prêtre). Un abattement de 20 000 € sur le prix de vente de l'immeuble serait à négocier afin que le nouveau propriétaire puisse entreprendre les travaux sur un même niveau de qualité que le reste de l'immeuble, il s'agira de gîtes de standing avec un projet artistique (atelier de poterie avec expositions). Le caveau pourra être loué indépendamment aux habitants comme par le passé.

Le conseil de fabrique, pour sa part, souhaite présenter le projet aux paroissiens et aux habitants.

Le conseil municipal, après délibération, émet un avis favorable et donne un accord de principe sur le projet présenté.

### **TRAVAUX DE VOIRIE**

Des travaux de voirie dans le cadre d'un aménagement de sécurité sont prévus au budget.

Un cabinet spécialisé est en charge des études.

Une prochaine rencontre est envisagée le 04 novembre prochain.

Entre le 15 novembre et le 15 mars les travaux ne sont pas envisageables.

### **DEBAT SUR L'EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Le sujet est fréquemment abordé en réunion maire/ad-joints depuis un certain temps, l'actualité concernant la sobriété énergétique et financière interpelle.

M. le Maire propose un tour de table pour connaître l'avis des élus présents.

Chacun des élus présents s'étant exprimé, en conclusion, on reste sur un statu quo (8 contre – 6 pour et 3 avis mitigés) au sujet du débat sur l'extinction de l'éclairage public, néanmoins la décoration de Noël sera allégée.

### **TRANSFERT DES BIENS DE L'ASSOCIATION FONCIERE A LA COMMUNE DU HAUT SOULTZBACH**

En complément de la délibération prise le 08 avril dernier :

M. le Maire rappelle la délibération du 23 février 2021 et demande à préciser que suite à l'avis favorable à la

dissolution de l'AFAF, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération,

- accepte l'incorporation des biens de l'AFAF dans le patrimoine de la Commune,
- donne son accord pour reprendre l'actif et le passif,
- valide le principe de la dissolution de l'Association Foncière de Soppe-le-Haut et dévolu à la commune les chemins lui appartenant.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, donne pouvoir à M. Robert MANSUTTI, adjoint et membre de l'Association Foncière, pour la signature de l'acte.

### **SOBRIETE ENERGETIQUE**

Le chauffage dans les bâtiments communaux est limité à 19°C.

Pour la bibliothèque, il faudrait revoir les réglages.

### **VISITE DE LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE**

La bibliothèque est à la recherche de bénévoles pour une ouverture pendant les congés scolaires.

### **VISITE DE M. LE SOUS-PREFET DE THANN-GUEBWILLER**

Il s'agissait d'une visite de courtoisie et de bonne entente avec les services de l'état avec différents lieux retenus :

- épicerie suite à la réouverture,
- visite du presbytère pour le problème de l'avis des Domaines,
- visite de l'église et de la crypte,
- cimetière – tombe de François Florent,
- réservoir avec explication des travaux sur l'interconnexion,
- antenne : décision de l'état,
- moment convivial dans la salle festive.

### **RENCONTRE AVEC M. LE MAIRE DE LACHAPPELLE-SOUS-ROUGEMONT**

MM. Franck DUDT, Dominique RULOFS et Henri STASCHE se sont rendus en mairie de LACHAPPELLE. Ils ont été interpellés par les transporteurs locaux (WALZER et SCHNOEBELEN) au sujet d'un arrêté départemental à venir sur LACHAPPELLE et ROPPE interdisant la circulation des plus de 3,5 tonnes sur la RD83. Le souhait est d'empêcher les transits et non les riverains. L'attache sera prise avec M. Maxime BELTZUNG, Conseiller d'Alsace pour solliciter une évolution de la réglementation depuis le Pont d'Aspach jusqu'à ROPPE permettant aux transporteurs en transit d'emprunter la voie.

### **REPRISE DES MANIFESTATIONS**

Un évènement culturel courant novembre proposé par Le Soultzbach en fête, La Saint Martin par l'APVS, Le repas du Conseil de Fabrique le 20 novembre, Le concert de la Saint Hubert à 18 h le 10 décembre, Le repas des aînés par Gratitude, Les vœux à la population le 08 janvier 2023, Le marché aux puces organisé au préalable par l'ASL et repris par l'association du Foyer Rural le jeudi de l'ascension (M. Nicolas HIRTZ adresse tous ses remerciements à Mme Rose-Marie FRICKER pour ses conseils et à M. Michel SETIF pour son engouement), Le bal du 13 juillet, la commune, comme par le passé, prendra à sa charge l'orchestre et le feu d'artifices. Ce bal est organisé par le foyer.

### **FIBRE**

Elle sera en fonction avant le 31 décembre.

### **PANNEAU PNEUS NEIGE**

Pas de panneau sur le vallon.

La question sera posée aux services de la Direction Départementale des Territoires.

**L'ensemble des procès-verbaux complets sont disponibles sur le site internet de la Commune :**

**[WWW.LE-HAUT-SOULTZBACH.FR](http://WWW.LE-HAUT-SOULTZBACH.FR)**

# Les Travaux : Liaison de sécurisation

MORTZWILLER – LAUW – MASEVAUX/NIEDERBRUCK



Afin de sécuriser le vallon du Soultzbach et Senthem, le Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau Potable de Guewenheim a réalisé un maillage entre le réservoir de Mortzwiller et ceux de Lauw et Masevaux/Niederbruck, d’une longueur de 1 900 m et pour un coût total de 360 000 € HT. Une aide de l’Agence de l’Eau Rhin-Meuse est accordée à hauteur de 137 000 €.

Le Cabinet BEREST a été retenu pour la maîtrise d’œuvre, et le Groupe SADE pour les travaux.

La pose des canalisations s’est effectuée en partie sur un chemin forestier et sur le bas-côté de la RD 14bis.



## Enfouissement de la ligne haute tension

RUE FELDWEG

ENEDIS a réalisé une opération délicate rue Feldweg à Soppe-le-Haut. L’enfouissement partiel de la ligne haute tension pour permettre la construction d’une maison.

La cabine haute artistiquement peinte par Bernard LATUNER reste alimentée mais désormais en sous-terrain.

Ici, la pose d’un poteau en bout de ligne.

## Abattage d'arbres

MENAÇANT DE TOMBER SUR LA RD14B EN DIRECTION DE LAUW.



# La Journée Citoyenne

## Quelle belle journée !



Avec pratiquement 80 participants, de nombreux chantiers réalisés permettant d'améliorer le cadre de vie et dans une ambiance très conviviale... c'est comme cela que s'est déroulée cette journée citoyenne ensoleillée .  
Les habitants ont ensuite pu se restaurer et profiter d'un très bon sanglier issu de la forêt locale. C'est même un chasseur du village voisin qui a préparé le gibier pour satisfaire les papilles de nos concitoyens.







**Merci à l'ensemble des participants pour cette mobilisation.**

# La Forêt communale du Haut Soultzbach

## Quelques généralités sur notre forêt et sur la gestion forestière

La surface de la Forêt Communale du Haut Soultzbach est de 265 ha. Elle est la propriété de la commune nouvelle et est gérée par l'Office National des Forêts. Plus précisément, 145 ha sont situés sur Mortzwiller (répartis en 15 parcelles forestières, gérés par Rémy DORGE) et 120 ha sur Soppe-le-Haut (18 parcelles, gérés par Cédric NODIN).

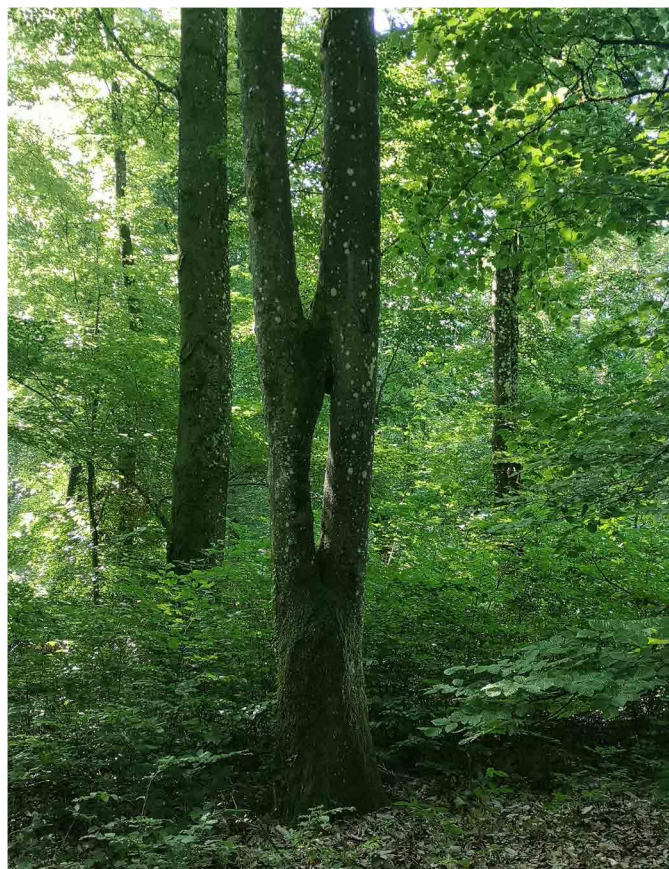
Ainsi pour chaque activité ou coupe proposée par l'ONF, la commune doit donner son accord à travers une délibération du conseil municipal.

La gestion forestière préconisée par l'ONF doit prendre en compte plusieurs enjeux, et ce de façon équivalente :

- **l'enjeu écologique** : la préservation ou l'amélioration de la biodiversité,
- **l'enjeu économique** : la production et l'exploitation de bois, les recettes,
- **l'enjeu social** : l'accueil du public et le travail en forêt.

A noter que sur le territoire de la commune, il y a près de 300 ha de forêts privées (dont les parcelles rachetées par Réseaux Ferrés de France), surtout sur l'ancien ban de Soppe-le-Haut. Ces forêts n'appartiennent donc pas à la commune mais à des particuliers, et ne sont pas gérées par l'ONF.

Le Conseil de Fabrique de l'Eglise de Soppe-le-Haut est aussi propriétaire d'une petite forêt gérée par l'ONF.



## Les volumes exploités et le martelage

La forêt communale connaît actuellement un bon équilibre entre jeunes bois et bois plus âgés. De plus le volume de bois présent sur les parcelles est satisfaisant.

Notre forêt s'accroît en moyenne de 5 à 6 m<sup>3</sup>/ha/an. Il est donc possible de prélever (couper) l'accroissement naturel sur les 265 ha, soit 1 500 m<sup>3</sup> par an, afin qu'elle garde son équilibre. Ces coupes ont lieu sur 4 ou 5 parcelles par an. Ainsi chacune des 33 parcelles passe en martelage (opération de groupe où les forestiers marquent les arbres à couper) au moins tous les 8 ans.

Lors du martelage, les choix des forestiers doivent respecter les enjeux déjà évoqués :

- **écologie** : favoriser les essences les moins représentées, sauvegarde d'une partie des arbres « bios » (à cavités, morts sur pied, rares...),
- **économie** : favoriser la croissance des arbres d'avenir de qualité et la régénération naturelle, récolter les arbres arrivés à maturité, récolte des arbres dépérissants,
- **social** : préservation voire mise en valeur d'arbres de valeur « paysagère », sécurisation des bords de route ou sentiers balisés.

Au niveau quantitatif, l'objectif est d'obtenir sur la parcelle un peuplement équilibré, avec un volume sur pied adapté au potentiel du sol des forêts du Vallon.



## Les principales essences présentes

Aux derniers recensements (un état des lieux des forêts communales est effectué par l'ONF tous les 20 ans) le Chêne représentait 1/3 du volume et le Hêtre 1/3. Le 1/3 restant est majoritairement composé de Charme, mais aussi d'autres feuillus (Frêne, Merisier, Erables...) et de résineux (Epicéa et Douglas). La diversité de cette forêt est remarquable.

La situation est en train de changer, avec notamment la diminution de la proportion des hêtres et des épicéas à cause du réchauffement climatique (voir encadré).

## Les 1<sup>ères</sup> manifestations du changement climatique sur les forêts du Vallon

La majorité des forêts européennes connaissent actuellement des taux de mortalité inhabituels.

Le Vallon du Soultzbach semble actuellement moins souffrir que les vallées vosgiennes (mortalité du Sapin), le Sundgau (Hêtre) ou la Hardt (Chêne, Pin), peut-être grâce au fort mélange des essences sur les parcelles. Toutefois, certains symptômes sont bien visibles :

- mortalité dans les pessières de Mortzwiller. Les épicéas ont tellement souffert de la sécheresse qu'ils n'ont pu se défendre contre les scolytes (insectes),
- mort de hêtres dans des parcelles humides (au Plonwald et Herrenwald),
- mort brutale des sapins de Vancouver dans la forêt de l'Eglise.

Les prévisions des spécialistes nous rendent inquiets sur l'avenir de certaines essences à court terme, en particulier pour le Hêtre.

Même si les forestiers peuvent intervenir pour favoriser d'autres espèces, espérons que la forêt saura faire preuve de résilience.



## Commande groupée de fleurs

Cette année la distribution des commandes groupées de fleurs aux habitants a été effectuée sur le site des déchets verts à Soppe-le-Haut (route de GUEWENHEIM) par l'équipe municipale.

Du mulch offert par la ville de PFASTATT était proposé aux habitants dans le cadre des échanges entre nos communes.

**Merci à ceux qui s'engagent dans cette opération !**



# Le coin de l'entomologiste

## Visiteur du soir : le papillon Sphinx du Liseron\*(1)



Le Sphinx du Liseron butine en vol stationnaire (ici des fleurs de Surfinia) comme les colibris : il ne se pose pas. C'est un papillon nocturne qui butine dès le crépuscule. Migrateur subtropical, il ne passe pas l'hiver chez nous. Sa vitesse de croisière, sur de longues distances, est de 50 km/h ; il peut pousser des pointes de vitesse à 100 km/h. Son envergure est de 8 à 12 cm, sa trompe mesure de 8 à 13 cm de long. Ses chenilles vivent sur les liserons, les oseilles et les ipomées en Europe, sur la patate douce et le haricot en Afrique.

\* Windenschwärmer en allemand 1. *Agrilus convolvuli*

## Le Sirex\*\*(2), décomposeur de bois mort

Cet insecte de l'ordre de hyménoptères est inoffensif. La femelle (photos ci-contre à Soppe-le-Haut) présente une tarière de ponte (ce n'est pas un dard), avec laquelle elle creuse une galerie dans le bois des essences feuillues. Elle y dépose ses œufs et des spores de champignon. La jeune larve consomme d'abord le champignon qui s'y développe puis le bois alentour contaminé par le mycélium.

Nommé Tramète à ligne noire, ce champignon est à l'origine de la pourriture blanche. Le bois ainsi envahi se décolore et devient léger, et perd la majeure partie de son pouvoir calorifique.

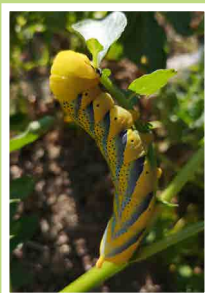
\*\* Holzwespe en allemand  
2. *Tremex fuscicornis*



Sirex femelle, taille 2,5 cm, le 3 septembre 2022  
Le mâle, ci-contre, le 12 septembre 2022

## Migrateur au long cours : le Sphinx tête-de-mort\*\*(2)

Ce papillon migre chaque année d'Afrique tropicale jusqu'en Europe centrale, voire jusqu'au Nord de la Scandinavie (île d'Helgoland, archipel de Lofoten). Il est facilement reconnaissable au dessin qui orne son thorax, qui rappelle une tête de mort.



C'est le plus grand papillon nocturne d'Europe centrale d'après la taille du corps : 5 à 6 cm de long. Son envergure est de 13 cm, un peu inférieure à celle du Grand Paon de nuit (jusqu'à 14,3 cm).

Ses chenilles, jaunes, vertes ou brunes, consomment les feuilles de 36 plantes différentes, dont les pommes-de-terre (majoritairement), le troène, le frêne...

Papillon au verger communal 18-X-22 (Photos B. SCHMELTZ)  
Chenille sur pomme-de terre à Mortzwiller (Photo D. RULOFS)

\*\* Totenkopfschwärmer en allemand 2. *Acherontia atropos* (Dans la mythologie grecque, l'Achéron : un des fleuves de l'enfer ; Atropos : le nom de la Moire (Parque chez les Romains) chargée de couper le fil de la vie.)

# Le coin de l'entomologiste (suite)

## La Mante religieuse\* (1)

De sinistre réputation (2), la Mante religieuse ne dévore pas toujours la tête du partenaire qui la féconde... Ses proies favorites sont les criquets (toujours présents au verger communal ce 8 octobre), les mouches et d'autres insectes.

Espèce méditerranéenne, elle est présente en Alsace depuis une centaine d'années, aux endroits les plus chauds.



De gauche à droite : au verger communal le 22 septembre 2022, dans le village (27 août), dans un pré à Soppelle-Bas (29 août), à droite ovothèque de mante (cocon contenant une centaine d'œufs), 3 cm de haut, sur un piquet de bois au verger (6 octobre). Une femelle (sa taille peut atteindre 88 mm) pond 200 à 300 œufs. Si tous les œufs éclosent l'année suivante, peu de descendants arriveront à l'âge adulte.

Bernard SCHMELTZ

\* Gottesanbeterin en allemand 1. *Mantis religiosa*

2. Voir sur cette vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=c7EW8gSSF5s>



## Les prairies fleuries

Favoriser la biodiversité et le plaisir visuel

### Pourquoi réserver une parcelle du jardin à un mélange fleuri ?

Outre leur charme naturel, les espaces fleuris présentent de nombreux atouts :

- **Le pré fleuri** attire les abeilles et autres insectes butineurs : bourdons, syrphes et papillons sont d'excellentes fréquentations et ravissent le jardinier. Leur allées et venues permettent la fécondation des fleurs, et donc la production de fruits et de graines florales qui vont se semer naturellement ;
- **Entretien facile** : une parcelle rustique ne nécessite, par définition, pas l'arrachage de « mauvaises herbes » (par ailleurs très jolies) ni d'arrosage. Avouez que c'est appréciable !
- **La jachère** correspond aux préoccupations environnementales actuelles, à savoir favoriser la diversité végétale et animale indigène, sans requérir d'apport en eau.

# Concours de Fleurissement 2022

Cette année encore le jury du fleurissement était présent dans les rues de notre commune nouvelle pour constater le travail de nos jardiniers !

Sous la houlette de notre adjoint Philippe RINGENBACH et avec l'aide précieuse de notre conseillère municipale Marion MOUROT, la spécialiste du sujet. Sans oublier Dominique RULOFS, toujours présent pour aider à l'organisation de ces moments.

**Merci aux bénévoles des communes du secteur que nous sollicitons pour cette importante mission d'évaluation et de notation. Merci également à la conductrice de la calèche Nathalie SOLARI et aux chevaux !**



## Les Lauréats Du Concours de Fleurissement 2022

### 3 Fleurs



### Classification par notification

Marie Anne et Daniel COLLIGNON

Rosine COLLIGNON

Rose-Marie et René FRICKER

### 2 Fleurs



### Classification par ordre alphabétique

Véra AMRHEIN  
Marie Thérèse et Bernard EGLY

Liliane et Jean-Jacques MEYER  
Jocelyne et Richard SCHMITT

Solange et Lucien UHLEN

### 1 Fleur



### Classification par ordre alphabétique

Charlotte et Daniel BOHL  
Gilberte DANGEL  
et Armand SCHERMESSE  
Agnès et Guillaume DEFANIS

Catherine et Nicolas HIRTZ  
Marie-Andrée et Pierre MORANDI  
Claudine et Michel PIERROT  
Huguette et Marcel SCHMITLIN

Marie Denise THELLER  
et Raymond RINGEISEN  
Cindy et Thierry VAUT

# La bibliothèque du Haut Soultzbach



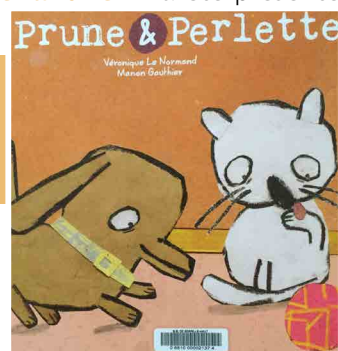
Le 17 juin dernier, à l'occasion de la rencontre littéraire organisée par Catherine MOREAU à Sickert, l'écrivaine **Véronique LE NORMAND** a rendu visite à la bibliothèque de Soppe-le-Haut.

Elle a apprécié le travail réalisé par les bénévoles qui oeuvrent pour promouvoir la littérature dans nos villages et l'a relaté sur Facebook et Instagram !

Sa première venue pour les scolaires en 2010 et la rencontre littéraire à Sickert en juin ont été des moments inoubliables et très heureux pour tous ceux qui étaient présents.

Ses livres pour enfants, adolescents et adultes enchantent les lecteurs avec des histoires passionnantes, intelligentes, touchantes ou drôles. Son dernier livre « **La lumière carrée de la lune** » a été présenté dans l'Echo du Soultzbach n°8.

L'album de **Prune et Perlette** (photo) a été plébiscité par de nombreux enseignants en maternelle, lors de l'épidémie de Covid et ses confinements. Elle raconte la difficulté à vivre ensemble et à accepter la cohabitation sous un même toit, malgré les différences de goût et de caractère.



## HORAIRES D'OUVERTURE

Mardi semaines paires  
de 17h à 19h

Mardi semaines impaires  
de 14h45 à 17h

Tous les vendredis  
de 18h à 20h

*La bibliothèque est fermée  
pendant les congés scolaires.*

*Le prêt de 6 semaines est  
gratuit.*

## Cet album est disponible à la bibliothèque.

Les bénévoles ont effectué des achats de nouveautés et se sont rendus à la Médiathèque d'Altkirch pour un échange d'ouvrages, en particulier pour les enfants.

La bibliothèque dispose de plusieurs œuvres d'**Annie ERNAUX**, Prix Nobel de Littérature 2022 ainsi que du livre de **Claudie HUNZINGER** « **Un chien à ma table** », Prix Femina 2022.

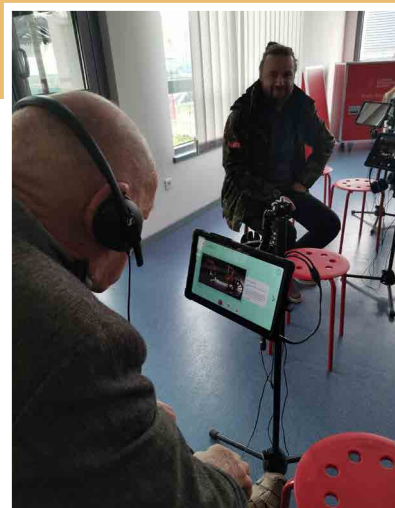
## « Micro-Folie nomade »

un musée virtuel au Haut Soultzbach

Du 5 au 27 novembre, l'Association du Soultzbach en fête, en partenariat avec la Mairie du Haut Soultzbach et la Filature de Mulhouse, a installé le musée virtuel « Micro-Folie nomade » dans la salle festive de Mortzwiller.

Ouvert au public les samedis après-midi et dimanche matin, ainsi qu'aux scolaires les mardis et jeudis matin, les enfants, comme les anciens, novices ou spécialistes ont pu se plonger dans l'univers des Arts. Les collections de grands établissements culturels français et étrangers étaient accessibles grâce à un écran vidéo, des tablettes tactiles et des casques de réalité virtuelle. Une porte ouverte sur la diversité des trésors de l'humanité : beaux-arts, architecture, cultures scientifiques, spectacle vivant...

Le 6 novembre, l'inauguration a été honorée par la présence des représentants communaux du Vallon. Un beau moment de partage et de convivialité.



# Association des Donneurs de Sang Bénévoles

Soppe/Mortzwiller

## POURQUOI DONNER ?

Le don de sang change la vie d'un million de malades chaque année en France. Alors ça vaut le coup, vous ne trouvez pas ?



## LES BESOINS SONT QUOTIDIENS

Chaque jour, nous avons besoin de sang pour accompagner une femme qui accouche, une personne accidentée de la route, un malade atteint de cancer... Les situations sont aussi variées que régulières. L'acte volontaire et bénévole de donner son sang est donc irremplaçable. Vous êtes irremplaçables !

## VOTRE SANG A LE POUVOIR DE SOIGNER

Grâce aux dons, les personnes qui en ont besoin sont soignées directement via la transfusion sanguine ou indirectement par l'utilisation des médicaments dérivés du sang issu du don de plasma.

## DONS ET GROUPES SANGUINS : TOUT EST QUESTION DE COMPATIBILITÉ !

Fondés sur les systèmes ABO et Rhésus, les groupes sanguins permettent de déterminer la compatibilité sanguine entre deux personnes. Celle-ci dépend également du type de produit transfusé (globules rouges, plaquettes ou plasma).

## 4 CHIFFRES CLÉS DU DON DE SANG

- Chaque année, **1 million** de malades sont soignés.
- 1 heure** de votre temps suffit à sauver 3 vies !
- Chaque jour, nous avons besoin de **10 000** dons.
- Vous pouvez donner toutes les **8 semaines**.
- Lancez-vous, donnez votre sang !**

Le plus souvent, la personne qui reçoit une transfusion de sang et celle qui donne son sang ont le même groupe sanguin, mais il existe quelques exceptions. Quoi qu'il en soit, chaque groupe compte, et nous avons besoin de tout le monde !

- A** : 38% de la population française
- B** : 8% de la population française
- AB** : 3% de la population française
- O** : 36% de la population française

**Du 14 au 20 novembre 2022, l'Établissement français du sang a lancé la deuxième édition de sa semaine de sensibilisation aux sangs rares.**

## Cela ne vous dit rien ? On vous explique tout !

### QU'EST-CE QU'UN GROUPE SANGUIN RARE ?

Vous êtes nombreux à connaître les groupes sanguins A, B, O et le groupe Rhésus (+ ou -) mais en réalité, leur diversité est beaucoup plus importante ! Notre groupe sanguin est le fruit de notre histoire et de nos origines et certains sangs sont particulièrement recherchés pour la transfusion.

En France par exemple, les personnes originaires ou ayant des ancêtres originaires du continent africain, de l'océan Indien et des Caraïbes ont plus de chances d'avoir un groupe sanguin rare. Elles ont donc le pouvoir de soigner certains malades qui disposent des mêmes caractéristiques sanguines rares, qu'il s'agisse de malades du cancer, de personnes victimes d'hémorragies (chirurgies, accouchements...) ou encore de patients atteints de maladies chroniques telles que la drépanocytose.

Nous sommes riches de notre diversité et avons besoin de donneurs de toutes les origines pour permettre à tous les malades d'être soignés.

	Donneurs présentés	Donneurs prélevés	Premier don
6 janvier	47	45	0
25 mars	48	45	1
9 juin	44	40	2
20 octobre	43	42	1
<b>Total 2022</b>	<b>182</b>	<b>172</b>	<b>4</b>
<b>Total 2021</b>	<b>200</b>	<b>184</b>	<b>7</b>

**Un grand MERCI à nos fidèles donateurs et à tous les nouveaux qui sont venus donner leur sang durant l'année 2022.**

### Merci de retenir les dates pour 2023.

Les collectes ont toujours lieu les jeudis de 16h30 à 19h30 au foyer rural de SOPPE-LE-HAUT.

**Les 5 Janvier, 23 mars, 8 juin, 19 octobre.**

*Pour l'ADSB, Sophie MOSTER-EGLY, présidente.*

## 3 CHIFFRES À RETENIR

Un groupe sanguin est considéré comme rare lorsqu'il concerne moins de 4 personnes sur 1 000

700 000 personnes possèderaient un groupe sanguin rare en France, vous en faites peut-être partie !

Il existe plus de 200 groupes sanguins rares en France

Sources : <https://dondesang.efs.sante.fr/pourquoi-donner-et-dondesang.efs.sante.fr>



# L'Association des Parents du Vallon du Soultzbach

L'Association des Parents du Vallon du Soultzbach se compose de parents de l'école maternelle et des écoles primaires de Soppe le Bas et du Haut Soultzbach.

Notre association a vocation d'organiser des activités extra-scolaires ainsi que des manifestations qui permettent le financement de projets pédagogiques ainsi que des sorties pour les écoles du Vallon.

Les membres actifs de l'association sont des parents dont les enfants sont scolarisés dans les écoles du Vallon. Lorsque les enfants arrivent en fin de cursus élémentaire, les parents concernés souhaitent passer la main. De ce fait, un renouvellement de membres actifs est très important afin de pouvoir pérenniser le dynamisme de notre association.

N'hésitez pas à prendre contact avec nous, vous êtes toutes et tous les bienvenus pour nous porter main forte. Chaque membre actif pourra s'investir en fonction de ces disponibilités.



L'année 2022 s'achève, et l'APVS a pu proposer de nombreuses manifestations. Nous avons commencé en mars par l'organisation d'une après-midi carnavalesque, suivi du marché de puériculture.



Pour conclure, sachez que toutes les informations concernant ces animations vous seront transmises au moment opportun soit par le biais de l'école, soit par distribution dans les boîtes aux lettres, soit par la page Facebook de l'association.

N'hésitez pas à nous rejoindre, qu'il s'agisse d'une implication ponctuelle ou permanente, vous êtes toutes et tous les bienvenus !!

**Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année, et vous donnons rendez-vous en 2023 pour que cette nouvelle année soit fructueuse en événements !!**

*Le comité de l'APVS.*  
Contact : [apvs68@gmail.com](mailto:apvs68@gmail.com)



En avril, nous avons poursuivi par une chasse aux œufs, et cet été nous avons pu proposer pas loin de 40 sessions d'activités diverses et variées.

## Nos activités prévues pour l'année 2023 :

- Notre AG le 3 février 2023.
- Carnaval 4 février 2023.
- Défi du lapin de Pâques le 1 avril 2023.
- Activités d'été, Juillet & Aout
- Le marché de puériculture le 10 septembre 2023.
- Le défilé de St Martin le 11 novembre 2023
- Le St Nicolas le 9 décembre 2023

Le 11 novembre nous avons organisé le traditionnel défilé de la St Martin avec un nouveau parcours.

Une nouveauté pour cette année 2022, un marché aux jouets et enfin pour finir une après-midi de partage avec le St Nicolas.

# ASL

## Association « Sports et Loisirs » Soppe-le-Haut

Tout à côté de chez vous, l'ASL vous propose quelques activités sportives et culturelles :

### LE TENNIS :

Pratiqué sur les 2 terrains (à l'arrière du foyer)

### MINI TENNIS

Pour les enfants à partir de 6 ans

Cours : **les mercredis de 10h à 11h**

**pour les confirmés, samedis de 10h à 11h**

### TENNIS LOISIRS

Deux terrains sont à votre disposition

### INFORMATIQUE au foyer rural

Divers modules sont proposés : Windows, internet, traitement images/photos...

Cours animés par **André Cevlovsky (03 89 82 41 28)**

### ATELIER FLORAL au chalet

Au fil des saisons, rencontre mensuelle pour créer des compositions florales.

### SCRAPBOOKING au chalet

Embellissement d'albums photos.

### ATELIER DE COUTURE au chalet

Une machine à coudre et une surjetteuse sont à votre disposition pour confectionner des vêtements.

### Pour tous renseignements :

Rose-Marie Fricker (06 79 23 76 09)

### INFO :

Par manque de bénévoles, l'ASL n'est plus en mesure d'assurer l'organisation du Marché aux puces et remercie toutes les personnes qui nous ont soutenu durant 33 années et vous prie de reporter votre confiance à l'Association de gestion du Foyer Rural qui assurera la relève.

**Le Comité de l'ASL vous souhaite un Joyeux Noël et une Bonne et douce Année 2022.**

## L'association de gestion du foyer rural de Soppe-le-Haut

L'association de gestion du foyer rural de Soppe-le-Haut a pour vocation :

- d'assurer l'aménagement lié aux activités pratiquées et aux animations,
- de mettre en place et de tenir à jour un calendrier des occupations du foyer.

N'hésitez pas à nous contacter par mail :  
[foyervallonsoultzbach@gmail.com](mailto:foyervallonsoultzbach@gmail.com)

Voici le calendrier provisoire du foyer pour le **1<sup>er</sup> semestre 2023** :

- **5 janvier** : Don du sang par l'association des donneurs de sang bénévoles Soppe/Mortzwiller
- **8 janvier** : Vœux du Maire
- **14 & 15 janvier** : Loto des pompiers
- **22 janvier** : Manifestation de l'association «Soultzbach en fête»
- **3 février** : AG de l'APVS
- **11/12 février** : Repas Judo Club Masevaux
- **18, 24 & 25 février** : Troupe Théâtrale «LES SCHIRABERZLER»

La conjoncture actuelle (hausse de l'énergie, reprise difficile de location depuis la crise sanitaire...) ne permet plus d'avoir une vision sereine dans l'avenir. C'est pourquoi, l'association s'engage pour reprendre :

- l'organisation du traditionnel marché aux puces de l'Ascension,
- l'organisation de la soirée du 13 juillet,
- l'organisation de soirée spectacle (en cours de préparation).

Pour mener à bien ses diverses manifestations, nous avons besoin de vos forces vives. Nous ferons prochainement appel à des bénévoles via le tissu associatif et communal.

- **4 & 5 mars** : Troupe Théâtrale «LES SCHIRABERZLER»
- **10 mars** : Soirée spectacle de l'association de gestion du foyer (à confirmer)
- **23 mars** : Don du sang par l'association des donneurs de sang bénévoles Soppe/Mortzwiller
- **1er avril** : Manifestation Pâques de l'association APVS
- **18 mai** : Traditionnel marché aux Puces
- **8 juin** : Don du sang par l'association des donneurs de sang bénévoles Soppe/Mortzwiller
- **30 juin** : Kermesse des écoles

# « Cin'étoile » première édition

L'équipe de l'Association du Soultzbach en Fête a rassemblé les habitants du Vallon et plus loin encore pour partager une soirée conviviale, le 11 juin 2022, au verger de Soppe le Haut.

Avant la séance de cinéma en plein air du film « Donne-mois des ailes » de Nicolas Vanier, à la nuit tombée, le public était au rendez-vous pour profiter des animations sur place :

- la buvette, la petite restauration et les transats mis à disposition, ont eu du succès,
- l'atelier de fabrication d'avions en papier suivi d'un concours de lancers ont occupé petits et grands enfants,
- les lots de la tombola « 100% locaux » ont fait des heureux (un baptême de l'air offert par l'association « Les faucheurs de marguerites » de Soppe-le-Bas, des places familles offertes par l'association du train « Thur-Doller », un bon d'achat à la fromagerie de Soppe-le-Bas ou encore un panier garni de produits disponibles à l'épicerie de Soppe-le-Haut),
- DJ Mimi (animateur du périscolaire de Soppe-le-Bas) a assuré l'ambiance.

La nouvelle équipe de l'association du Soultzbach en Fête est fière de son premier succès. Elle se réjouit d'ores et déjà de préparer de nouveaux projets festifs et culturels pour les habitants du Vallon.

Le dispositif « Micro-Folie nomade » s'est installé à la salle festive de Mortzwiller du 5 au 27 novembre, pour offrir une expérience de visite virtuelle des plus grands musées nationaux et internationaux.

Le 22 janvier, une grande dictée caritative sera organisée au Foyer de Soppe-le-Haut. Vous pourrez suivre les manifestations sur leur page Facebook : Le Soultzbach en Fête.

*Céline Bezard,  
secrétaire de l'association.*



# La Chorale **Ste Cécile**



**La chorale de Soppe le Haut/Mortzwiller fait partie de l'Union Ste Cécile comme toutes les chorales paroissiales d'Alsace.**

Etre choriste est un engagement qui n'est pas toujours facile à tenir mais c'est un bel engagement : les choristes donnent leurs voix pour les mêler à celles de l'assemblée et ensemble, elles sont offertes à Dieu.

Les membres de notre chorale sont engagés depuis un certain nombre d'années ; c'est pourquoi ils ont été remerciés pour leur dévouement par un diplôme et une médaille de l'Union Sainte Cécile lors de la messe du dimanche 13 novembre.

A Soppe-le-Haut, nous avons la chance d'accueillir deux jeunes au sein de notre chorale : Thomas HIRTZ et Jean-Marie GOEPFERT. Nous leur souhaitons la bienvenue. Nous recrutons volontiers de nouveaux choristes. Si vous aimez chanter, n'hésitez pas à nous rejoindre.

La chorale se retrouve également pour des moments de convivialité. Le 18 novembre, nous avons organisé le repas de la Sainte Cécile au restaurant « Le Train des Saveurs » à Rougemont-le-Château.

Le 27 novembre, nous avons visité le marché de Noël à Fribourg en Brisgau.

Nous espérons que l'année 2023 vous apportera la paix, la prospérité et surtout la santé.

*La présidente,  
Denise RUTHMANN.*

**Contact : 03 69 19 05 57**



## **Les récipiendaires ont été remerciés par un diplôme et une médaille :**

Benoît RUTHMANN pour 10 ans d'organiste  
Claude RUTHMANN pour 25 ans de chant d'Eglise  
Denise RUTHMANN pour 26 ans  
Sophie MOSTER pour 30 ans  
Michelle EGLY pour 32 ans  
Catherine HIRTZ EGLY pour 33 ans  
Claude BUESSLER pour 37 ans  
Jean-Claude WETZEL pour 46 ans d'engagement

**La chorale Ste Cécile vous souhaite de tout « cœur » :  
JOYEUX NOEL et BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2023 !**

## L'association **Gratitude**

Après 2 années d'interruption, Messieurs les Maires et adjoints des communes du Vallon du Soultzbach avec l'aide logistique de l'Association GRATITUDE ont eu la grande joie d'accueillir les Aînés des 3 villages au Repas de Noël qui a eu lieu dimanche 11 Décembre 2022.



C'est avec beaucoup de plaisir qu'une centaine de personnes se sont retrouvées afin de partager un repas savoureux et festif concocté par le traiteur ROYER.

Les municipalités du Vallon du Soultzbach, et l'équipe de bénévoles de l'association Gratitude ont pu mener à bien cette rencontre qui symbolise la Magie de Noël, par le partage, la joie, et la bonne humeur,

**Nous vous souhaitons un Joyeux Noël et une belle et douce année 2023 auprès de ceux qui vous sont chers.**

**Contact : ROSE MARIE FRICKER  
06 79 23 76 09 ou rosemariefricker@aol.com**

# Les Joyeux Schollabera

L'association « Les Joyeux Schollabera » a été créée en 1997 avec l'objectif de contribuer à l'animation du village. En 25 ans, nous avons organisé une dizaine de fêtes de la musique, des soirées automnales, des randonnées avec soirées grillades, un quizz, un dîner-concert, un concert « chants et mandolines » dans l'église de Soppe le Haut, etc...

Après deux années de pause en raison de la pandémie, les Schollabera ont repris la vie associative.

Le 5 juin dernier, nous avons tenu notre assemblée générale dans la salle festive de Mortzwiller. Ensuite, les membres de l'association ont fêté les 25 ans d'existence autour d'un repas dans la ferme auberge du Lochberg.

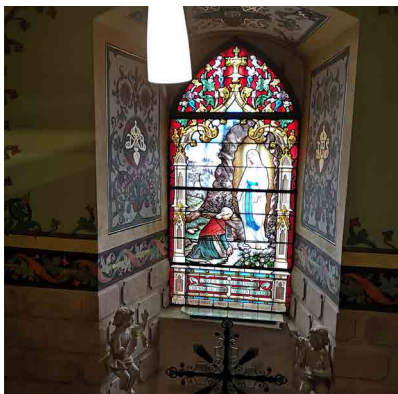
Le 8 octobre, nous avons organisé une soirée automnale dans la salle festive de Mortzwiller en présence d'une nombreuse assemblée, heureuse de pouvoir se retrouver et de déguster des produits locaux.



**Merci à la municipalité pour son soutien financier et sa présence lors de nos manifestations.**

**Les Schollabera vous souhaitent un  
JOYEUX NOEL ET UNE BONNE ET HEUREUSE  
ANNEE 2023 !**

*Pour le président,  
La secrétaire, Denise RUTHMANN*



## Le conseil de Fabrique

Le conseil de fabrique a procédé au courant du mois d'octobre à une **quête dans notre village pour le chauffage de notre église**. Vous avez été nombreux à avoir fait des dons et nous vous en remercions chaleureusement. Votre don contribue grandement à l'entretien de notre belle église.

Le conseil de fabrique a également organisé **son second repas paroissial le 20 novembre 2022**. Le désormais traditionnel menu est la choucroute précédée d'un apéritif et suivie d'un vacherin glacé. Le tout préparé par les membres du conseil de fabrique et des bénévoles qui sont venus renforcer nos rangs. Nous avons innové cette année en proposant une formule à emporter. La choucroute a été mise sous vide et accompagnée d'un fondant au chocolat.



**Le conseil de fabrique adresse ses remerciements aux 96 personnes** qui ont répondu présent à ce repas dans une ambiance conviviale et sympathique. **Un grand merci également aux bénévoles** qui ont contribué à la réussite de cette manifestation et plus particulièrement aux enfants et adolescents qui ont aidé au service : Mathieu VAUT, Xavier HIRTZ, Sarah VAUT, Arthur HIRTZ, Marie COLIN, Jade LILLER et Thomas HIRTZ.

Nous vous donnons rendez vous l'année prochaine pour une nouvelle manifestation.

*L'équipe du Conseil de Fabrique*

## Les Sapeurs Pompiers intercommunaux du Vallon du Soultzbach



Mesdames,  
Messieurs,

Une nouvelle fois cette année, le Corps de Sapeurs-Pompiers du

Soultzbach aura été très actif sur les différentes communes de notre secteur d'intervention.

Je vous propose quelques chiffres, afin de vous permettre d'avoir une meilleure compréhension du fonctionnement d'un centre comme le nôtre :

Tous les Sapeurs-Pompiers de notre caserne sont volontaires, ils ont tous un emploi, ou sont étudiants, et effectuent cette activité en complément.

Au moment d'une alerte, les Sapeurs-Pompiers mettent de moins de 10 minutes pour se rendre à la caserne, s'équiper, éventuellement préparer le matériel nécessaire, et partir en direction du lieu d'intervention. Pour cela, ce sont plus de 60 000 heures de disponibilités qui sont données par les personnels du centre, tout au long de l'année.



La répartition des interventions est globalement la suivante :

- **10% d'incendies**
- **10% d'accidents de transport**
- **20% d'opérations diverses (ouverture de porte, épuisement de locaux, ...)**
- **60% de secours à personnes**

60% des interventions ont lieu durant les journées de la semaine, moment où la ressource humaine est la plus difficile à trouver.

Plusieurs personnels du centre prennent également du temps pour former des Jeunes Sapeurs-Pompiers, vivier de jeunes entre 11 et 16 ans, qui est aujourd'hui le principal vecteur de recrutement.

Je tenais également par ce biais à vous remercier pour l'accueil que vous avez su nous réserver lors de notre distribution des calendriers, moment important dans la vie associative des Sapeurs-Pompiers.

**Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et tous !**

*Ltn Ludovic RICHERT, Chef de Centre*



# Caritas Alsace : une aide de proximité



CARITAS est le représentant du Secours Catholique en Alsace qui possède 81 lieux d'accueil ce qui représente 1800 bénévoles et 170 000 heures de bénévolat par an pour aider les personnes les plus vulnérables.

Caritas Alsace compte quatre équipes dans les vallées Thur et Doller. En 2021, les 69 bénévoles de ce secteur ont aidé 137 familles en situation de pauvreté. Plus que jamais, faire un don à Caritas Alsace, c'est aider à côté de chez soi.

Très active, l'équipe de Cernay surfe sur une très belle dynamique, autour de l'aide aux familles, les visites en EHPAD et surtout l'accompagnement scolaire (32 enfants suivis individuellement en 2021). L'accompagnement scolaire est également en train de se développer à Thann. L'équipe locale garde comme idée directrice l'organisation de temps collectifs : les bénévoles multiplient les événements pour faire du lien entre les habitants, avec l'organisation récente d'une fête de l'amitié ou des « cafés-sourires ».

Les bénévoles de l'équipe Caritas de Masevaux sont particulièrement actifs et dynamiques,

L'équipe de Masevaux est l'un de ces lieux d'accueil où nos bénévoles proposent de l'aide alimentaire, de l'écoute, de l'aide administrative de la recherche d'emploi, du suivi scolaire et d'après midis conviviales.

Les bénévoles accueillent entre 10 et 14 personnes par semaine (familles, personnes isolées ou en grande précarité) et la forte inflation ainsi que l'arrivée des réfugiés ukrainiens poussent de nouvelles personnes à demander de l'aide. Elles sont souvent plus jeunes, mono-parentales ou pré-retraités ou n'ont tout simplement pas suffisamment de ressources pour subvenir dignement à leur besoin.



Une crise chasse l'autre, après le covid, viennent la précarité et l'inflation et les problèmes de chauffage et, NOTRE VALLEE, n'est pas épargnée par la pauvreté, elle n'est pas toujours visible mais malheureusement bien réelle. Notamment dans le domaine de l'aide à la recherche d'emploi.

Quant aux bénévoles de l'équipe de Burnhaupt/Atour du Pont d'Aspach, ils sont actifs dans le domaine de l'accueil-écoute et dans l'aide sous forme de bons alimentaires. Vous l'avez compris, dans nos deux belles vallées, il y a forcément une équipe de Caritas Alsace près de chez vous !

Nos équipes sont bien entendu à la recherche de nouveaux bénévoles pour prendre part aux projets et proposer de nouvelles activités solidaires. En quelques clics, trouvez l'équipe la plus proche de chez vous sur notre nouveau site internet [www.caritas-alsace.org](http://www.caritas-alsace.org)

Don sécurisé sur notre site ou par chèque à l'ordre de Caritas Alsace, 5 rue St-Léon, 67082 Strasbourg Cedex. Chaque don donne droit à une réduction d'impôt de 75% : un don de 100€ ne coûte plus que 25€ après impôt.

*Gautier TRABER*  
Chargé de communication

CARITAS ALSACE - RÉSEAU SECOURS CATHOLIQUE  
5 rue Saint-Léon 67000 Strasbourg

03.88.22.76.40 – 07.77.26.44.86  
[gtraber@federacioncaritasalsace.org](mailto:gtraber@federacioncaritasalsace.org)

## Le Haut Soultzbach et le DAKAR

Nous avons eu le privilège de rencontrer Mathieu TROQUIER, habitant de MORTZWILLER qui participera au Dakar du samedi 31 décembre au dimanche 15 janvier 2023



### Avez-vous un site internet qui vous présente ?

Oui, c'est une équipe d'amis qui travaille sur le digital qui a participé à sa création.

Vous pouvez le visiter <https://mathieutroquierdakar.alsace/>

### Comment vous est venue cette passion du moto-cross ?

J'ai commencé le moto-cross quand j'avais cinq ans, tout comme mon fils maintenant. Après quelques entraînements, j'ai participé à des courses, puis à un championnat de moto-cross. Les premières courses se sont bien passées et j'ai commencé à gagner des podiums. De là est partie la passion du moto-cross.

J'ai fait dix ans de motocross jusqu'au championnat d'Europe, où je suis arrivé dans le top 10 du classement. A ce moment-là, des événements familiaux ont fait que je n'ai pas pu continuer cette passion.

J'ai ensuite commencé le vélo de descente dans le club VTT de Michelbach, où j'ai pratiqué cette discipline pendant 8 ans. J'ai débuté par le championnat national, puis les coupes du monde en vélo de descente pendant presque 8 ans, et ce jusqu'à l'âge de 25 ans, quand j'ai commencé ma vie professionnelle.

Cependant, la moto n'était pas loin et j'avais toujours envie de rouler.

J'ai commencé avec la moto d'enduro, qui ne se pratique pas sur un circuit, mais beaucoup plus en montagne. Elle allie toute la technicité du moto-cross. J'ai vécu de nouveaux challenges et sensations. J'ai juste fait quelques courses. J'ai été champion d'Alsace et dans le top 10 du championnat de France.

J'avais toujours le Dakar en tête : quand on est petit et qu'on fait de la moto, on a des étoiles dans les yeux et on se dit : « Un jour, je le ferai. »

La suite de la moto enduro peut être le rallye. Ce domaine est en revanche un milieu fermé. Il faut vouloir se lancer. J'ai pris alors le temps de le faire.

Pendant la période Covid, le projet a été lancé avec le site internet, le digital, la communication et la recherche des sponsors. Cela a pris deux ans.

### Y a-t-il des critères particuliers pour participer au Paris Dakar? Est-ce qu'il y a une sélection ??

Pour pouvoir participer au rallye Paris-Dakar, il faut savoir naviguer, lire un road-book et avoir participé à un championnat du monde des rallyes. J'ai pu réaliser le Rallye du Maroc pour avoir une qualification et réussir un classement. Il y a alors une pré-sélection. Il faut ensuite envoyer son CV, son palmarès. Les sélections sont devenues plus compliquées : pour le rallye Paris-Dakar, il y avait 150 pilotes, maintenant nous sommes 120 pour la section moto.

### En termes de budget, qu'est-ce que cela représente pour participer à un rallye ?

Le budget de préparation pour le rallye du Maroc à réunir s'élève à 10000 € et comprend l'inscription ainsi que l'assistance qui suit. Avoir une équipe d'assistance permet de se



reposer pour garder le focus sur la course. La navigation est très fatigante mentalement, il faut utiliser ses outils pendant huit heures de temps, lire sur le road-book et rouler vite, entre 100 à 120 km/h de moyenne. 50% de la course sont liés à la navigation et 50% à la technicité sur la moto. La stratégie était de faire ce rallye en 2021, début octobre. Le but était d'avoir une année pour préparer la moto, travailler la navigation et se préparer physiquement (vélo, course à pied et musculation).

### Quel est l'objectif ?

Le budget est de 80 000€. On a des partenaires qui nous soutiennent financièrement, néanmoins cela reste compliqué. En Alsace on n'est pas une région orientée vers les sports motorisés. Il faut réussir à montrer que le Dakar a un impact écologique modéré, c'est un terrain d'expérimentation pour des nouveaux engins qui tournent à l'hydrogène, à l'électricité, ou qui sont hybrides. Ce sont des tests en grandeur nature.

L'objectif est déjà de finir le rallye. Il y a deux semaines de course sur une distance de 7 à 8000 km. On sait qu'il y a quatorze jours d'étape, mais on ne connaît pas le circuit, les kilo-





métrages exacts jusqu'au départ. On aura ces informations sur place, au nord de Djeddah, deux ou trois jours avant le départ. La première étape sera le 31 décembre 2022. On récupérera les motos au port et on sera ensuite en bivouac (dormir en tente).

### **Vous avez une équipe qui vous suit ?**

Oui. Pour un premier rallye c'est cette formule qui est proposée, en raison des risques et des dangers. J'ai donc une équipe qui s'occupe de la mécanique. Pour les fois suivantes on peut faire le rallye en moto-malle avec une capacité de 80l.

### **Et la suite après ce Dakar, avez-vous d'autres projets ?**

Essayer de le refaire, éventuellement en moto-malle. Mais la première épreuve, c'est de finir le rallye pour découvrir la réelle difficulté de ce Dakar.

### **Le faire en moto-malle, est-ce moins onéreux ?**

Oui, une assistance coûte 25 000 € : il y a la logistique, le mécanicien (8 000 €) et les bivouacs à organiser. Sur le rallye, il y a la gestion des déchets et de tout ce qui est énergétique. C'est une société alsacienne, le groupe Hager, qui fournit pour l'électricité des panneaux solaires et des générateurs. Sur le site internet du Dakar, une catégorie #éco-responsable est apparue.

### **Dans le domaine professionnel, vous travaillez chez Bosch ?**

Oui, e-bike, vélo électrique. Je m'occupe principalement des formations avec mes collègues en Europe. D'octobre à mars, on s'occupe de certains secteurs pour former les employés des magasins de vélo. Nous testons aussi les produits pour donner un feedback aux collaborateurs qui font le développement des produits : au niveau de la cartographie, des moteurs, des batteries.....



### **Vous êtes aussi dans le monde associatif, vous avez créé « 22 Tout Terrain » ?**

Oui, c'est une association pour le développement du deux roues. A Soppe-le-haut on a fait la piste de vélo, à Masevaux aussi. J'ai organisé la course à Dolleren pour promouvoir le vélo et mon projet. C'était un grand investissement. On a un projet d'une course de vélo d'enduro dans la vallée. J'ai par ailleurs été pendant vingt ans guide en vélo, en Allemagne souvent et au Lac Blanc.

### **Est-ce que dans votre famille d'autres personnes étaient dans ce domaine ?**

Mon grand-père faisait du rallye voiture. Mes parents m'ont initié à la moto et aux premières courses.

*Interview réalisée par Bénédicte BAUDOIN, Dominique RULOFS, Michel SETIF*



## **Course cycliste : Grand Prix de Sentheim – Vallon du Soultzbach**

**Lundi 18 avril 2022**

Comme chaque année, l'ASPTT Mulhouse cyclisme organise son Grand Prix de Sentheim : un peloton composé de 100 à 120 coureurs cyclistes passera sur la D 14 qui traverse notre village en venant de Soppe-le-Bas et dans la direction Mortzwiller, pour rejoindre Sentheim.



## Le Sel de Déneigement

Le sel de déneigement à votre disposition dans les bacs est prévu pour la voirie et les trottoirs. En aucun cas, il ne peut être utilisé pour les propriétés privées.



## ARRETE MUNICIPAL PERMANENT

n° 12 du 10 octobre 2019

Relatif à la lutte contre les bruits de voisinage et nuisances sonores

### LE MAIRE DU HAUT SOULTZBACH, ARRETE

**Article 1 :** Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté municipal n° 22 du 27 juillet 2017.

**Article 2 :** Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur des locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans des propriétés privées, des outils ou appareils, de quelque nature qu'ils soient, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit interrompre ces travaux entre 20 heures et 7 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente. Les activités qui par nature s'exercent à l'extérieur telles que lavages de véhicules ou pompes pour irrigations sont soumises aux mêmes obligations. Des dérogations pourront être accordées par l'un des Maires délégués sur le territoire dont il a la charge. Les exploitants agricoles ne sont pas concernés par le présent article.

**Article 3 :** Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique ou matériel motorisé de jardinage, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que de 7 heures à 20 heures en semaine et de 7 heures à 12 heures et de 13 heures trente à 19 heures le samedi, hors dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente.

**Article 4 :** Les engins de chantier doivent être munis de dispositifs particuliers en bon état de fonctionnement, propres à assurer leur insonorisation. Les installations fixes devront être positionnées le plus loin possible des habitations.

Les engins de chantier les plus bruyants ne peuvent fonctionner qu'entre 8 heures et 19 heures hors dimanches et jours fériés.

Des dérogations pourront être accordées par l'un des Maires délégués sur le territoire dont il a la charge. Les exploitants agricoles ne sont pas concernés par le présent article.

**Article 5 :** Les propriétaires et possesseurs d'animaux domestiques, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

**Article 6 :** Sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public ne doivent pas être émis des bruits susceptibles d'être gênants par leur intensité, leur durée, leur répétition, leur forte charge informative ou l'heure à laquelle ils se manifestent, tels que ceux susceptibles de provenir :

- de cris ou chants ;
- de l'emploi de dispositifs de diffusion sonore par haut-parleur, ou d'instruments de musique ;
- du déclenchement intempestif et répété d'alarmes sonores (habitations, locaux commerciaux/d'activité ou automobiles), en raison d'un réglage incorrect, d'une conception défectueuse ou de toute autre cause qu'une tentative d'effraction ;
- de l'utilisation de pétards ou autres pièces d'artifices ;
- de la manipulation, du chargement ou du déchargement de matériaux ;

Des dérogations pourront être accordées par l'un des Maires délégués sur le territoire dont il a la charge à des particuliers ou professionnels lors de circonstances particulières, telles que manifestations commerciales, fêtes ou réjouissances,

pour l'exercice de certaines animations notamment. Une demande devra être adressée en mairie au moins 2 semaines avant le déroulement de l'évènement....

Une dérogation permanente est admise pour la nuit du 13 au 14 juillet, le jour de la Fête Nationale (14 juillet), la nuit de la St Sylvestre (31 décembre), le jour de l'An, le jour de la Fête de la musique (21 juin) et les fêtes périodiques organisées par la commune pour l'exercice de certaines activités.

**Article 7 :** Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances doivent prendre toutes précautions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de ces locaux tels que ceux provenant d'appareils de télévision, de diffusion de radio ou musique, d'instruments de musique, d'appareils ménagers, d'équipements de climatisation/production d'énergie, de déplacements de meubles, chutes d'objets quelconques, ainsi que de ceux résultant de pratiques ou d'activités non adaptées à ces locaux. Les équipements de climatisation/production d'énergie dont le bruit ou les vibrations pourraient gêner le voisinage doivent interrompre entre 20 heures et 7 heures du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août.

**Article 8 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Sous-Préfet de Thann-Guebwiller,
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Masevaux,
- M. le Président du Syndicat mixte pour les Gardes-Champêtres Intercommunales,
- Affichage,
- Archives de la commune.

Fait à Mortzwiller, le 10 octobre 2019

Franck DUDT  
Maire du Haut Soultzbach

# Territoire d'Énergie Alsace

À VOS CÔTÉS DEPUIS 1997

Territoire d'Énergie Alsace est un syndicat composé de 332 communes haut-rhinoises et de 2 Communautés de Communes bas-rhinoises. Le Syndicat est propriétaire de plus de 10 000 km de réseaux électriques basse et haute tensions : 4 059 km de lignes haute tension et 6 613 km de lignes basse tension.

Créé en 1997, il a vu ses compétences évoluer au fil du temps pour devenir une structure au service de 368 communes membres.








## FONCTIONNEMENT DE NOTRE SYNDICAT

À ce jour, le Syndicat est administré par un **Comité Syndical composé de 40 membres titulaires et 40 membres suppléants**. Il est présidé par Jean-Luc BARBERON, également Maire de Guewenheim, assisté de 6 Vice-Présidents dont notre Maire, Franck DUDT en charge des finances, de la communication et la redevance d'occupation du domaine public..

**Un Bureau**, composé de 12 membres, prépare les décisions à prendre par le Comité.

**Une équipe de 8 personnes**, dirigée par René WUNENBURGER, est au service des communes membres.

## NOS MISSIONS ET COMPÉTENCES

-  Représenter les communes adhérentes dans la distribution publique d'électricité et de gaz ;
-  Organiser et exercer le contrôle de la bonne exécution des Contrats de concession par EDF, ENEDIS, GRDF, ANTARGAZ Energies, CALEO, et depuis peu, GAZ DE BARR ;
-  Élaborer une programmation pluriannuelle des travaux avec l'ensemble des concessionnaires ;
-  Favoriser une meilleure coordination dans l'étude et la réalisation des travaux entre tous les intervenants (concessionnaires, communes, Communautés de Communes et Syndicat) ;
-  Reverser aux communes les sommes dues par ENEDIS et par les fournisseurs d'électricité ;
-  Mettre en place une assistance mutualisée à ses collectivités membres, pour la maîtrise de leur Redevance d'Occupation du Domaine Public et la gestion de leurs fourreaux ;
-  Mettre en oeuvre de nouvelles possibilités d'interventions dans le domaine de l'éclairage public et de la mobilité propre pour la transition énergétique.



## LA CRÉATION ET L'ÉVOLUTION DU SYNDICAT

**DÉCEMBRE 1997**

**Création** du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin, à l'initiative de l'Association des Maires du Haut-Rhin.

**NOVEMBRE 2000**

Le Syndicat ajoute la **compétence gaz** et devient Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin.

**DÉCEMBRE 2015**

Adhésion au Syndicat de la **Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim**, comprenant 18 communes.

**JUIN 2016**

Le Syndicat devient le Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin, et intègre la **Communauté de Communes de la Vallée de Villé** comprenant 18 communes.

**DÉCEMBRE 2017**

Le périmètre du Syndicat est étendu à la **commune de Hélsingue** pour son secteur de **l'emprise aéroportuaire**. Le Syndicat compte alors 368 communes membres.

**MARS 2022**

Le Syndicat change ses Statuts et intègre la compétence Infrastructure de Recharge de Véhicules Électriques ; il devient alors **Territoire d'Énergie Alsace**.

# Les infos de la communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach

## Nouvelle équipe pour le service tourisme intercommunal

Noémie JULIEN, Mathilde BATTMANN et Elora PETITGENET, vous accueillent tous les jours du lundi au samedi. Un service de proximité et de qualité pour les habitants de la vallée mais également pour les touristes. L'Office de tourisme vous informe sur les activités et les animations et vous guide sur les offres d'hébergement et de restauration en constante évolution.



### Contacts :

Office de Tourisme  
2 rue de Lattre de Tassigny  
68290 Masevaux-Niederbruck

Tél. : 03 89 82 41 99  
ot.masevaux@cc-vallee-doller.fr  
www.cc-vallee-doller.fr/tourisme

Noémie JULIEN, responsable  
n.julien@cc-vallee-doller.fr

Elora PETIGENET,  
chargée de mission tourisme  
e.petitgenet@cc-vallee-doller.fr

Mathilde BATTMANN,  
conseillère touristique  
mbattmann@cc-vallee-doller.fr

Elora PETITGENET, chargée de mission touristique (en alternance) réalise actuellement une enquête auprès des prestataires afin de définir les besoins et définir une stratégie touristique pour notre vallée. L'Office de Tourisme en fera la promotion à travers différentes actions de communication.

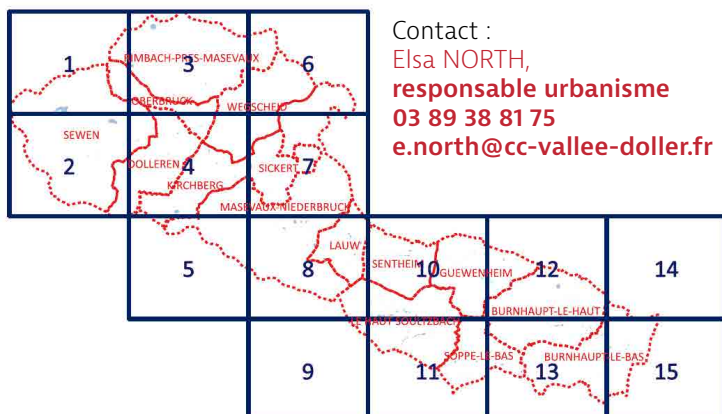
## PLUi

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Vallée de la Doller et du Soultzbach a été approuvé sans opposition des services de l'Etat. Il est applicable depuis le 28 juin et devient le document référent pour le droit du sol sur l'ensemble des communes de la communauté de communes.

Réalisé en 6 ans, il a permis une économie de 2,4 millions d'euros en ayant été élaboré à l'échelle intercommunale plutôt qu'individuellement à l'échelle d'une seule commune.

Le PLUi ne restera pas figé pendant des années, il a l'obligation d'être révisé en 2030 au plus tard. Il pourra également évoluer par des procédures simplifiées pour changer des règles de construction qui poseraient question.

La Communauté de Communes a pour mission de mettre en place des mesures de compensations (plantation, création de vergers...) lorsque de nouvelles opérations d'ensemble sont projetées. Cette volonté a permis de conserver des sites AU « A Urbaniser » dans les communes.



Contact :  
Elsa NORTH,  
responsable urbanisme  
03 89 38 81 75  
e.north@cc-vallee-doller.fr

## Fibre Optique



La fibre optique a été déployée par la société XpFibre dans le haut de la vallée dans les villages entre Lauw et Sewen. Ce sont plus de 3 600 logements et locaux professionnels éligibles à la fibre ! Le second déploiement commencera mi-décembre et concernera les communes de Sentheim et Guewenheim à Burnhaupt-le-Haut et le Bas ainsi que dans l'ensemble du vallon du Soultzbach.

Le raccordement vers les habitations est assuré par l'opérateur de votre choix, en aucun cas un opérateur n'a d'exclusivité dans la vallée.

Technologie ultra moderne, la fibre propose des débits parmi les plus élevés du marché, permettant de répondre à l'explosion des usages, aux services toujours plus innovants et à la convergence des contenus.

Avec la fibre, vous pouvez :

- Télétravailler dans les meilleures conditions,
- Télécharger un film HD (1,5 Go) en 12 secondes (contre 11 minutes en ADSL),
- Jouer en réseau et prendre ses adversaires de vitesse, Mettre en ligne une centaine de photos en 5 secondes (contre 3 minutes en ADSL),
- Recevoir des contenus en définition optimale 4K sur son écran TV.

Pour recevoir la fibre directement chez vous, il vous suffit de contacter l'opérateur de votre choix et de souscrire un abonnement (un nouveau ou un renouvellement), des options vous seront proposées (répartiteur pour augmenter le débit en fonction de votre habitation, un second décodeur pour vos autres téléviseurs...) et un technicien passera vous installer la fibre.

Pour toutes vos questions liées à l'infrastructure fibre :  
<https://xp fibre.com>  
Contact : Delphine PERNOT, directrice 03 89 38 81 75  
dpernot@cc-vallee-doller.fr

# Les infos de la **communauté de communes** **de la Vallée de la Doller et du Soultzbach**

## Informatique : écrans dans les écoles

Afin d'améliorer les conditions de travail de nos enfants, les élus de la Communauté de Communes ont décidé d'équiper les écoles de la vallée de la Doller et du Soultzbach d'écrans interactifs.



Parce qu'investir pour nos enfants, c'est investir pour l'avenir, les élus ont souhaités développer ce matériel moderne et plus économe en énergie, afin de renforcer l'apprentissage des écoliers.

Le montant de cette nouvelle opération s'élève à **200 000€ HT, subventionnée à 60% par l'État.**

La société Telmat ainsi que le technicien informatique de la Communauté de Communes ont installé 55 écrans et 80 ordinateurs fixes et portables en 6 semaines dans les écoles.

Contact :

**Delphine PERNOT**, directrice  
**03 89 38 81 75**  
**dpernot@cc-vallee-doller.fr**

Les professeurs des écoles ont pu suivre une formation pour maîtriser l'outil et travailler dans les meilleures conditions.



## Mobilité

La Communauté de Communes est devenue Autorité Organisatrice de Mobilité, concernant toutes les formes de mobilités (sauf le transport scolaire, confié à la Région Grand Est) ; pour cela et depuis le 1er octobre 2022, un agent chargé de mission mobilité a été recruté.

Il s'agit de **Florian SPAETY**, qui aura la tâche de développer ce service à travers la vallée.

- Sécurisation de la piste cyclable Lauw-Masevaux avec le démarrage des travaux en 2023 dans le village de Lauw et en 2024 entre Lauw et Masevaux,
- Covoiturage avec la mise en place de lignes régulières vers Mulhouse, avec la phase de test ayant débuté mi-octobre pour les conducteurs en premier et suivi par les passagers d'ici la fin de l'année,
- Partenariats et comité à mettre en place pour l'étude de futurs projets.

Contact : **Florian SPAETY**, chargé de mission mobilité  
**03 89 38 81 75 - fspaety@cc-vallee-doller.fr**



## Service à la population

Animations été :

Cette année encore, la collectivité a collaboré avec les communes de la vallée de la Doller et du Soultzbach et l'association Créaliance afin de proposer un programme d'animations été pour les enfants.

En moyenne plus de 80 animations étaient proposées (sport, bricolage, pêche, jeux de société, couture...) ainsi que des séjours nature et des accueils vacances en juillet et août.

Contact :

**Thierry CIAVARELLA**,  
chargé de mission  
services à la population  
**03 89 38 81 75**  
**t.ciovarella@cc-vallee-doller.fr**

# Les infos de la communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach

## Urbanisme

Afin de renseigner les habitants sur les différentes démarches à entreprendre pour des travaux, voici un document récapitulatif proposé par le service urbanisme de la Communauté de Communes.

### Vos démarches pour vos travaux

**DP = Déclaration Préalable**  
**PC = Permis de Construire**

• à titre indicatif, ce document couvre les cas généraux mais pas les exceptions

**NOTE:** Dans les communes en périmètre protégé, certains travaux dispensés sont soumis à DP

#### TOIT

**Changement de l'aspect de la toiture : DP**  
**Création de combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation**  
< 5m<sup>2</sup> : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti  
< 20m<sup>2</sup> : DP

**PANNEAUX SOLAIRES, VELUX, RAVALEMENT FAÇADE, CRÉATION FENÊTRES ET CHANGEMENT VOILETS DP**

#### TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED

Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : **aucune formalité**  
Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5m<sup>2</sup> : **aucune formalité**  
Surélevée et/ou avec fondation profondes < 20m<sup>2</sup> : DP  
Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20m<sup>2</sup> : PC

#### ABRIS JARDIN

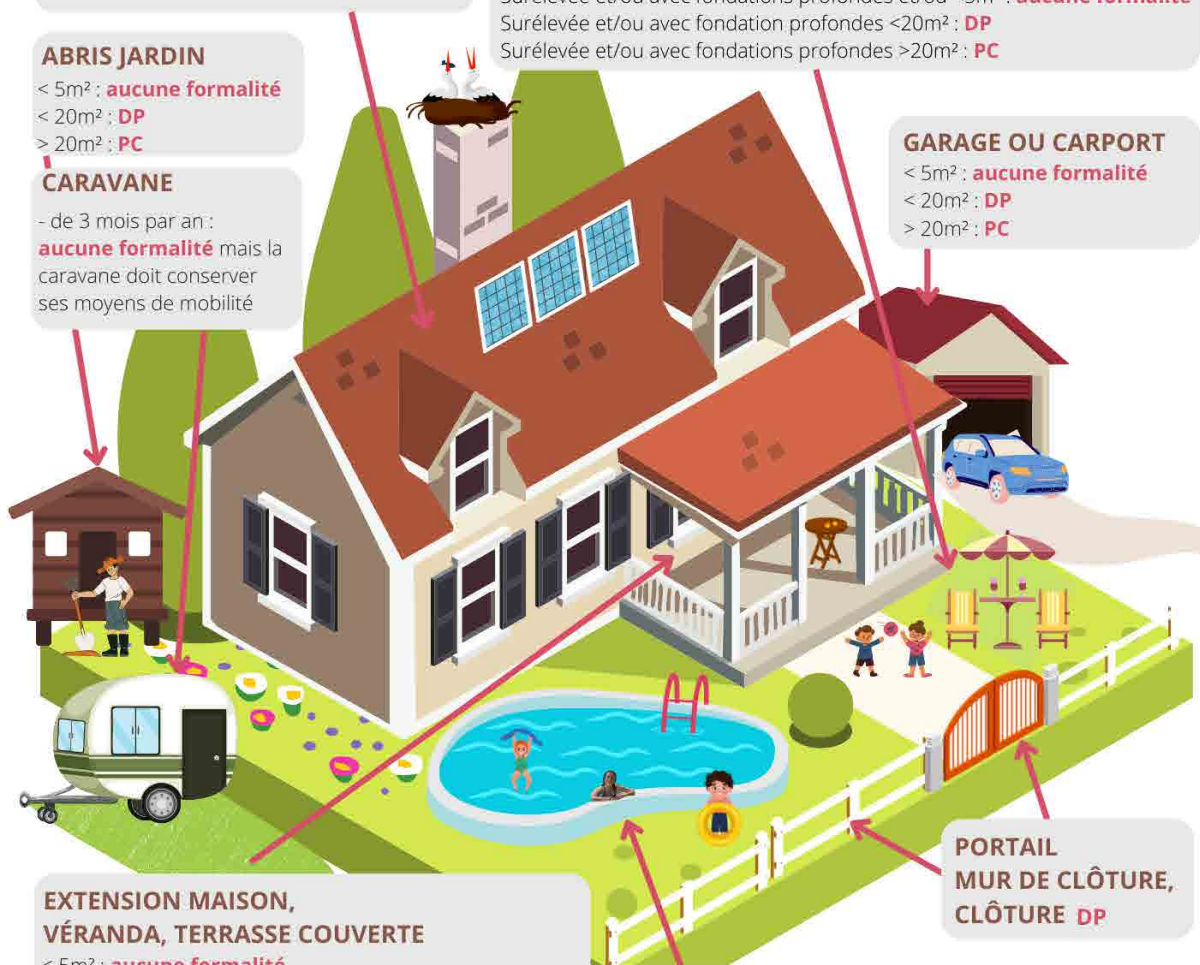
< 5m<sup>2</sup> : aucune formalité  
< 20m<sup>2</sup> : DP  
> 20m<sup>2</sup> : PC

#### CARAVANE

- de 3 mois par an :  
**aucune formalité** mais la caravane doit conserver ses moyens de mobilité

#### GARAGE OU CARPORT

< 5m<sup>2</sup> : aucune formalité  
< 20m<sup>2</sup> : DP  
> 20m<sup>2</sup> : PC



#### EXTENSION MAISON, VÉRANDA, TERRASSE COUVERTE

< 5m<sup>2</sup> : aucune formalité  
< 20m<sup>2</sup> : DP  
⚠ cas particulier  
de 20m<sup>2</sup> à 40m<sup>2</sup> en zone U du PLUi  
• maison inférieur à 150m<sup>2</sup> après travaux  
• maison déjà supérieur à 150m<sup>2</sup> avant travaux } DP  
> 20m<sup>2</sup> et maison dépassant les 150m<sup>2</sup> = PC avec architecte

**PORTAIL MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE DP**

#### PISCINE

< 10m<sup>2</sup> non couverte : aucune formalité  
< 100m<sup>2</sup> couverte : DP  
< 100m<sup>2</sup> avec couverture < 1,80m de haut : DP  
> 100m<sup>2</sup> et/ou 1,80m de haut : PC



## Visite Préfectorale

Les élus de la commune du Haut Soultzbach ont reçu monsieur Stéphane CHIPPONI, Sous-Préfet de l'arrondissement de Thann-Guebwiller et sa Secrétaire Générale, Mme FIEGENWALD ce vendredi.

Une visite importante pour notre commune de différents sites et la présentation des dossiers en cours.

Ainsi, la délégation préfectorale a été accueillie par le Maire Franck DUDT et le Maire délégué de Mortzwiller Christophe BELTZUNG à l'épicerie de la commune. Autour d'un café, les élus ont présenté le commerce local et insisté sur le travail mené par Mme JOLY qui tient l'épicerie.

Après ce moment d'accueil, ils ont visité le presbytère et évoqué le projet de vente du bâtiment pour y installer des gîtes et les discussions en cours avec le Conseil de Fabrique pour y garder un local.

Un passage a été fait au monument aux morts et à l'hôtel à insectes puis à l'église Ste Marguerite. La visite de la crypte a permis de faire le point sur les dossiers d'urbanisme et les problèmes que rencontrent certains habitants avec l'instruction des permis en zone « bâtiments de France ». Sur ce point, le Conseil Municipal sera amené à débattre d'une proposition faite par l'Etat pour mettre en place un périmètre immédiat des abords de l'église et modifier les règles en vigueur.

La délégation s'est également rendue sur la tombe de François FLORENT avant de se rendre à Mortzwiller.

Sur le site du réservoir, Robert MANSUTTI a présenté le chantier du syndicat d'eau pour l'interconnexion avec Lauw qui viendra sécuriser l'alimentation dans les deux sens. Un dossier particulièrement d'actualité avec l'été que nous venons de passer. Et les élus ont pu faire le point sur l'installation de l'antenne de téléphonie mobile que l'Etat a imposé aux opérateurs.

Cette visite est également importante pour le lien entre l'Etat et la commune et les bonnes relations entre les deux.



## Rencontre avec **les nouveaux habitants**



Les élus ont convié les personnes ayant décidé de vivre dans la commune nouvelle du Haut Soultzbach.

En effet, depuis la crise sanitaire ce moment important pour la vie locale n'avait pas pu se tenir. Près de 20 personnes ont donc découvert la commune, échangé avec les élus et entendu les responsables des associations présenter les activités qu'elles proposent.

Les nouveaux habitants ont reçu un livret avec de nombreuses explications et la matinée a pu se terminer autour du traditionnel verre de l'amitié.

## Cérémonie du **8 mai 1945**

Retour en images sur la cérémonie commémorative de la victoire du 8 mai 1945 qui avait lieu au monument aux morts.

C'était avec plaisir et émotion que la population et les élus étaient entourés de 25 enfants des écoles du Vallon du Soultzbach venus chanter La Marseillaise.



## Mesdames, Messieurs **les habitants du Haut Soultzbach,**

Vous êtes cordialement invités  
à la cérémonie des vœux qui aura lieu :

**Dimanche 8 janvier 2023 à 10h30  
au Foyer Rural**

**34A Grand'Rue - Soppe-le-Haut**

Nous comptons pouvoir vous saluer à cette occasion  
et vous présenter nos vœux pour un avenir serein  
dans le cadre bucolique qui nous entoure.

2023



# Les nouveaux arrivants

## à Soppe-le-Haut



Merci à tous les nouveaux arrivants de 2022 de se présenter au secrétariat de la mairie dans les meilleurs délais pour les formalités d'inscription. Nous comptons sur votre bonne compréhension.

**M. et Mme Benjamin FIMBEL et leurs enfants Jade et Elio**, 81 Grand'Rue

**M. et Stéphane CUEVAS**, 81B Grand'Rue

**M. Alexandre KRUG et Mme Julie MARECHAL et leur fils Basile**, 103 Grand'Rue

**Mme Marie Elisabeth PEREIRA**, 1C Grand'Rue

**M. Jonathan HUG et Mme Mathilde LOPES CONDE et leur fils Léandro**, 83A Grand'Rue

**M. Martin PERRE et M. Bastien BOURGEOIS**, 62A Grand'Rue

**M. Jérémie WALGENWITZ et Mme Mélanie PLATORATI et leurs enfants Léa et Jules**, 104 grand'Rue

**M. Valentin SCHERPFER et Mme Ophélie OSTER**, 85 Grand'Rue

## à Mortzwiller

**M. et Mme Alexandro FOLLY et leurs enfants Sara, Caua, Sabina et Caio**, 3 rue du Soultzbach

**M. Benjamin BISCHOFF et Mme Pamela BECK et leur fils Elio**, 34 rue Principale

**M. Arthur CHABOZ et Mme Chloé LIPP**, 4 rue des Vergers

**M. et Mme Anthony CLERC et leur fille Lily-Rose**, 68 A rue Principale

**M. Josselin SPALVIERI et Mme Emeline JUILLIART et leur fils Giulian**, 25 B rue des Vergers

**M. et Mme Hervé MUTH et leur fille Lucy**, 37 A rue Principale

**M. Michaël DOSCH et Mme Séverine CHAPIRON et leurs enfants Léo et Lilou**, 82 rue Principale

**M. Titouan DE POILLOUE DE SAINT PERIER et Mme Mélanie BAILLY**, 51 rue Principale



*Amy Sellet Alison*

**née le 10 janvier 2022,**

filles de Pierre SELLET et de Charlotte ALISON, domiciliés 17A Grand'Rue à Soppe-le-Haut.



*Elio Bischoff*

**né le 27 mars 2022,**

filles de Benjamin BISCHOFF et de Paméla BECK, domiciliés 34 rue Principale à Mortzwiller.

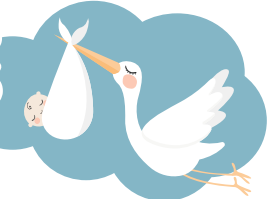


*Edouard Lapray*

**né le 28 octobre 2022,**

filles de Pierre-Jean LAPRAY et de Julie CHANDIOUX, domiciliés 70 rue Principale à Mortzwiller.

# Les naissances



*Énola Hug,*

**née le 22 janvier 2022,**

filles de Nicolas HUG et de Joyce HALLER, domiciliés 8 Grand'Rue à Soppe-le-Haut.



*Rose Reinholz*

**née le 04 août 2022,**

filles de Lionel REINHOLZ et de Amélia WEHRLLEN, domiciliés 58 rue Principale à Mortzwiller.

# Parrainage républicain

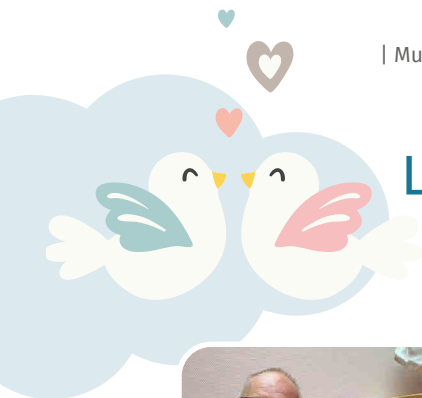
*Ella Karaduman*

**baptisée le 18 juin 2022,**

filles de Floriane MAEHR et Alexis KARADUMAN,

domiciliés 11 A rue Kaufweg à Soppe-le-Haut.





## Les mariages



Judith MASSE  
et Jacky LECHLEITER  
le 07 avril 2022

Coralie HOFFSCHIR-HUG  
et Attila BUZAS  
le 18 décembre 2021



Maria MULLER et Vincent FRIEH  
le 23 avril 2022

Elodie BEHRA et Kevin DANGEL  
le 23 avril 2022



Marie KUTTLER et Hervé PARRET  
le 13 août 2022



Jane SPRINGINSFELD et Grégory ILTIS  
le 15 octobre 2022



## Ils nous ont quittés

**Evelyne DARDINIER épouse KARRER,**  
64 ans, décédée le 17 février 2022 à Mulhouse.

**Paul BINDLER,**  
89 ans, décédé le 30 août 2022 à Mulhouse.

**Alice HAGENBACH veuve FINCK,**  
99 ans, décédée le 05 septembre 2022 à Masevaux-Niederbruck.

**Jean-Luc KARRER,**  
68 ans, décédé le 13 octobre 2022 à Mortzwiller.

**Paul EGLY**  
86 ans, décédé le 11 décembre 2022 à Mulhouse

## M. Paul EGLY

Le 11 décembre dernier le village de Soppe-le-Haut apprenait la triste nouvelle ; M. Paul EGLY, Maire honoraire n'est plus. Il quitte le village qu'il a tant servi à l'âge de 86 ans. Aîné d'une fratrie de 4 garçons, il fréquente l'école communale et a même le privilège d'y côtoyer François FLORENT, notre illustre homme de théâtre. Il décroche son certificat d'études à 14 ans et aide ses parents aux travaux de la terre avant de faire son service militaire en Algérie de 1956 à 1958 où il était affecté à l'escorte des trains. Comme tous les jeunes de son âge, il est marqué par cette période et aime à en conter les anecdotes. En 1964, il a la joie d'épouser Marie-Thérèse qui lui donnera trois enfants. La famille continue de s'agrandir avec deux petits-enfants et tout récemment il a le bonheur de devenir l'arrière-grand-père d'un petit Louis. Si ses occupations professionnelles et politiques l'accaparaient tout au long de l'année, le mois de juillet était consacré à ses petits-enfants et avec son épouse, ils partaient à la découverte de notre beau pays.

En 1968 il entre à l'Institut Saint André à Cernay comme chauffeur puis sera affecté aux services généraux et restera 28 ans dans cet établissement. Il a toujours été très investi et très actif dans le monde médico-social, syndicaliste engagé puis retraité dynamique. Il a siégé également un temps au Conseil d'administration de l'Association Adèle de Glaubitz et dans diverses autres instances.

Parallèlement à sa vie professionnelle, Paul s'engage au conseil municipal en 1965. Il est élu adjoint en 1977 et premier magistrat en 1978 suite au décès du maire en exercice Auguste DIETRICH. Il est à l'origine de la construction du foyer rural, il enchaîne par la rénovation de l'église qui s'inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques en 1995 et la création de la bibliothèque. Il aspire à préserver le patrimoine local tout en innovant des lieux de convivialité ! Le marché aux puces, puis le téléthon, en collaboration avec l'ASL, la crémation des sapins, tant d'évènements qui lui tenaient à cœur et dont il fut l'instigateur pour sa commune.

Au-delà des limites du ban communal de Soppe-le-Haut, M. EGLY fut à l'origine du syndicat scolaire intercommunal permettant la préservation des écoles dans les trois villages du vallon. De longues années durant, passionné d'environnement, il siège au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Guewenheim, et s'implique également au SIVOM de la Doller.

En 2008, il raccroche son écharpe tricolore et devient Maire honoraire.

Il aspire à davantage de loisirs et notamment par la lecture d'ouvrages d'histoire et de politique, il s'occupe de son jardin, ses arbres fruitiers, des fleurs et de ses poules !

Les fleurs ? Il les transforme en magnifiques arrangements, couronnes, centres de table, décorations pour l'église. Pendant 80 années il s'engagera pour la paroisse, servant de messe puis en charge du fleurissement, il y donne toute son énergie avec beaucoup d'abnégation.

Une grande partie de sa vie fut consacrée au service de son prochain, aux relations humaines et aux moments de convivialité.

**A son épouse Marie-Thérèse, à ses enfants Chantal, Luc et Michelle, leurs conjoints et enfants, nous adressons nos sincères condoléances et un grand merci pour toutes ces années de dévouement.**



## M. Jean-Luc KARRER



C'est avec stupéfaction et émotion que les habitants de Mortzwiller et plus largement l'ensemble de la vallée de la Doller ont appris le décès brutal le 13 octobre dernier de Jean-Luc KARRER bien connu et estimé sous le nom de Lucky.

Jean-Luc a compris dès son plus jeune âge que la musique allait rythmer sa vie. Sur les traces de son père et avec sa sœur Lucienne, ils font partie intégrante de la Musique Municipale de Masevaux dans le pupitre des saxophonistes et ce pendant près de 40 ans. Pour étoffer son registre musical et pour vivre encore davantage en musicophile, il s'exprime dans divers orchestres où il a fait résonner son saxophone dans la vallée et le Sundgau pendant plusieurs décennies (Les Daltons, Los Ciagaros, Reflex, Relax et le dernier Ephémères).

Parallèlement, à Mortzwiller, il fonde une famille en épousant sa chère Evelyne qui l'a précédée de quelques mois sur l'autre rive. Ensemble, ils ont œuvré de longues années dans plusieurs associations de Masevaux (Association de Gestion de la Salle Polyvalente, Handball) et organisé des soirées festives de renom. Pendant douze années il s'engage également comme adjoint au maire dans notre commune de Mortzwiller.

**A ses filles Virginie et Céline, ses gendres et ses petits-enfants dont il était si fier, à sa sœur et son beau-frère, qu'ils trouvent ici l'expression de notre profonde gratitude pour tant d'engagements et de disponibilités.**

# Les anniversaires à venir en 2023

## Nos aînés de Soppe-Le-Haut

Mme Maria DURINGER, 100 ans le 13 novembre  
Mme Andrée TOUSSAINT, 97 ans le 30 novembre  
M. Paul KUENEMANN, 96 ans le 06 mai  
M. Louis KIBLER, 93 ans le 16 juillet  
Mme Angélique MONPOINT, 92 ans le 29 mars  
M. Fernand PINGENAT, 91 ans le 14 septembre  
Mme Hedwige KUENEMANN, 90 ans le 14 janvier  
Mme Monique SCHOENIG, 90 ans le 21 janvier  
Mme Hélène RUTHMANN, 90 ans le 18 mars  
Mme Marie Thérèse WETZEL, 89 ans le 17 avril  
M. Michel TSCHIRHART, 88 ans le 13 juin  
Mme Marie Thérèse WETZEL, 87 ans le 02 novembre  
M. Paul SCHNEBELEN, 87 ans le 23 novembre  
M. Raymond TSCHIRHART, 86 ans le 22 avril  
M. Gilbert DIETRICH, 86 ans le 07 juillet  
Mme Marie Thérèse LUTTRINGER, 86 ans le 03 novembre  
Mme Marie Thérèse EGLY, 86 ans le 11 décembre  
Mme Nicole KIBLER, 85 ans le 30 avril  
Mme Danièle RISSER, 85 ans le 19 décembre  
M. Roger SILBERMANN, 84 ans le 02 avril  
Mme Jeannette GUERRA, 83 ans le 09 janvier  
M. Jean-Marie GUERRA, 83 ans le 27 mai  
Mme Marthe KREE, 82 ans le 17 juin  
Mme Marie LERCH, 82 ans le 1er juillet  
M. Henri AFFHOLDER, 82 ans le 28 août  
M. Bernard LATUNER, 81 ans le 08 mai  
M. Gérard FINCK, 81 ans le 13 mai  
Mme Anne ULRICH, 81 ans le 08 juin  
M. Erwin HERZOGENRATH, 81 ans le 07 août  
Mme Thérèse FELDMANN, 81 ans le 10 août  
Mme Maria TSCHIRHART, 81 ans le 07 septembre  
M. Roland SCHWARTZ, 80 ans le 02 février  
M. Marceau VILMIN, 80 ans le 05 mai  
M. Bernard EGLY, 80 ans le 09 juin  
Mme Marie-Odile SCHNEBELEN, 80 ans le 12 août  
Mme Annelise SILBERMANN, 79 ans le 25 mars  
M. Pierre JOST, 79 ans le 16 juillet  
M. Roger FINCK, 78 ans le 05 février  
Mme Simone SCHWARTZ, 78 ans le 20 juillet  
Mme Micheline JAUTARD, 78 ans le 20 août  
Mme Colette BIHRY, 78 ans le 13 décembre  
M. Michel PIERROT, 77 ans le 14 avril  
M. Armand SCHERMESSE, 77 ans le 29 juin  
M. Marcel SCHMITLIN, 77 ans le 14 septembre  
Mme Michèle FOURNIER, 77 ans le 20 septembre  
M. Daniel MENEGATTI, 77 ans le 21 septembre  
Mme Gilberte DANGEL, 77 ans le 24 septembre  
M. Claude GRUNDRICH, 77 ans le 17 octobre  
M. Claude FINCK, 77 ans le 27 octobre  
Mme Josiane BOHRER, 77 ans, le 1er novembre

Mme Christiane MENEGATTI, 76 ans le 04 janvier  
M. Daniel THERY, 76 ans le 04 février  
M. Philippe FOURNIER, 76 ans le 14 avril  
Mme Geneviève LATUNER, 76 ans le 19 avril  
M. Daniel COLLIGNON, 76 ans le 23 avril  
Mme Brigitte LECUYER, 76 ans le 24 avril  
M. Guillaume DE FANIS, 76 ans le 14 juillet  
Mme Nicole ROESCH, 75 ans le 24 février  
Mme Claude TOUSSAINT, 75 ans le 23 juin  
M. Etienne WALZER, 75 ans le 08 août  
Mme Marie-Paule AFFHOLDER, 75 ans le 15 septembre  
Mme Maria VIKOR, 75 ans le 19 septembre  
Mme Germaine VILMIN, 75 ans le 30 novembre  
Mme Libera SCHMITT, 75 ans le 11 décembre  
Mme Huguette SCHMITLIN, 74 ans, le 22 mars  
Mme Béatrice GRUNDRICH, 74 ans le 04 mai  
M. Bernard SCHMELTZ, 74 ans, le 23 mai  
Mme Marie Hélène BINDLER, 74 ans le 13 juin  
M. René FRICKER, 74 ans le 16 juin  
Mme Marie Anne COLLIGNON, 74 ans le 08 septembre  
Mme Christiane RUDLER, 74 ans le 17 septembre  
Mme Marie Thérèse HIRTH, 74 ans le 22 septembre  
M. Pierre MORANDI, 74 ans le 04 novembre  
M. Jean Marc HUTTER, 73 ans le 15 janvier  
M. Pascal ROESCH, 73 ans le 14 février  
M. Daniel RUDLER, 73 ans le 22 mars  
Mme Dominique SPIESS, 73 ans le 29 mars  
Mme Marie Thérèse EGLY, 73 ans le 13 mai  
M. Philippe PINGENAT, 73 ans le 05 juin  
Mme Denise KLING, 73 ans le 21 juin  
Mme Eugénie WALZER, 73 ans le 09 juillet  
M. Jacques BARBIER, 73 ans le 17 août  
M. André VIKOR, 73 ans le 05 octobre  
M. Maurice AUBERT, 73 ans le 26 octobre  
Mme Myriam PELTIER, 72 ans le 04 janvier  
M. Albert BADER, 72 ans le 28 mars  
Mme Eliane MALLET, 72 ans le 23 avril  
Mme Christiane FINCK, 72 ans le 17 juillet  
Mme Rose-Marie FRICKER, 72 ans le 10 novembre  
M. Patrick SPIESS, 71 ans le 27 mars  
Mme Jacqueline JOST, 71 ans le 19 avril  
Mme Claudine PIERROT, 71 ans le 11 mai  
Mme Marie Elisabeth LIMACHER, 71 ans le 24 mai  
M. Henri STASCHE, 71 ans le 09 juin  
Mme Agnès DE FANIS, 71 ans le 1er juillet  
Mme Danièle WALTER, 70 ans le 02 avril  
M. Serge WALTER, 70 ans le 15 mai  
M. Roland LIMACHER, 70 ans le 12 juin  
M. Jean-Pierre COLLOT, 70 ans le 07 septembre  
Mme Liliane MEYER, 70 ans le 09 octobre  
M. Roland WOJTOWITZ, 70 ans le 14 décembre

## Nos aînés de Mortzwiller

**M. Aimé VOGT**, 92 ans le 17 octobre  
**Mme Catherine FINCK**, 91 ans le 07 février  
**Mme Marthe VOGT**, 90 ans le 02 janvier  
**Mme Cécile RINGENBACH**, 90 ans le 02 février  
**Mme Simone DANGEL**, 90 ans le 29 décembre  
**M. Antoine KUENEMANN**, 83 ans le 14 août  
**M. Raymond RINGEISEN**, 82 ans le 31 août  
**M. Marcel MARX**, 82 ans le 31 décembre  
**Mme Vera AMRHEIN**, 81 ans le 10 juillet  
**Mme Anne-Marie MARX**, 81 ans le 22 juillet  
**M. Emilio MORELLI DI POPOLO**, 81 ans le 02 octobre  
**M. Jean-Paul LEHMANN**, 81 ans le 22 décembre  
**Mme Elisabeth KUENEMANN**, 80 ans le 08 mars  
**M. Daniel CLOCHEY**, 80 ans le 06 juillet  
**Mme Anne-Marie TSCHIRRET**, 80 ans le 10 décembre  
**Mme Monique MORELLI DI POPOLO**, 79 ans le 23 avril  
**M. Eugène BOEGLIN**, 79 ans le 14 septembre  
**M. Lucien UHLEN**, 78 ans le 14 janvier  
**M. Robert SIG**, 78 ans le 15 avril  
**M. Daniel BOHL**, 77 ans le 10 mars  
**M. Léonard KELLER**, 77 ans le 05 août  
**Mme Marie Denise THEILLER**, 77 ans le 08 septembre

**Mme Paulette BOEGLIN**, 77 ans le 02 octobre  
**M. Francis MEGRE**, 77 ans le 14 novembre  
**M. Mathieu GAERTNER**, 77 ans le 22 novembre  
**Mme Solange UHLEN**, 76 ans le 15 mars  
**M. Fernand WEICHELDINGER**, 76 ans le 28 mars  
**M. Jean-Claude NOLOT**, 75 ans le 22 février  
**Mme Danièle THUET**, 75 ans le 27 février  
**M. Denis DETREZ**, 75 ans le 04 avril  
**Mme Liliane KELLER**, 75 ans le 15 décembre  
**M. Jean-Paul HARTMANN**, 74 ans le 04 décembre  
**Mme Mireille SETIF**, 73 ans le 07 janvier  
**Mme Marie-Jeanne HARTMANN**, 73 ans le 18 avril  
**Mme Giliola DETREZ**, 73 ans le 29 juillet  
**Mme Diana MEGRE**, 73 ans le 26 septembre  
**M. Jean Marc MULLER**, 73 ans le 19 octobre  
**Mme Charlotte BOHL**, 73 ans le 04 novembre  
**M. Claude GOLLING**, 73 ans le 09 décembre  
**Mme Martine MULLER**, 72 ans le 17 janvier  
**Mme Marie-Jeanne GOLLING**, 72 ans le 11 septembre  
**Mme Gilberte GAERTNER**, 71 ans le 03 février  
**M. Michel SETIF**, 70 ans le 12 juin  
**Mme WEICHELDINGER Marcelline**, 70 ans le 23 août



La municipalité a fait honneur aux aînés de la commune ayant 80, 85, 90 et 95 ans en 2022.

Ces derniers ont été reçus dans la salle communale pour un moment convivial et célébrer ces mémoires vivantes.

C'est avec beaucoup de plaisir que Christophe BELTZUNG et Franck DUDT ont accueilli les jubilaires et remis un cadeau à chacun.

Depuis deux ans, ces rendez-vous étaient proscrits. Tout le monde avait donc l'esprit festif et la joie de se revoir.



**Marcel MARX**  
**a fêté ses 80 ans**  
 le 31 décembre 2021

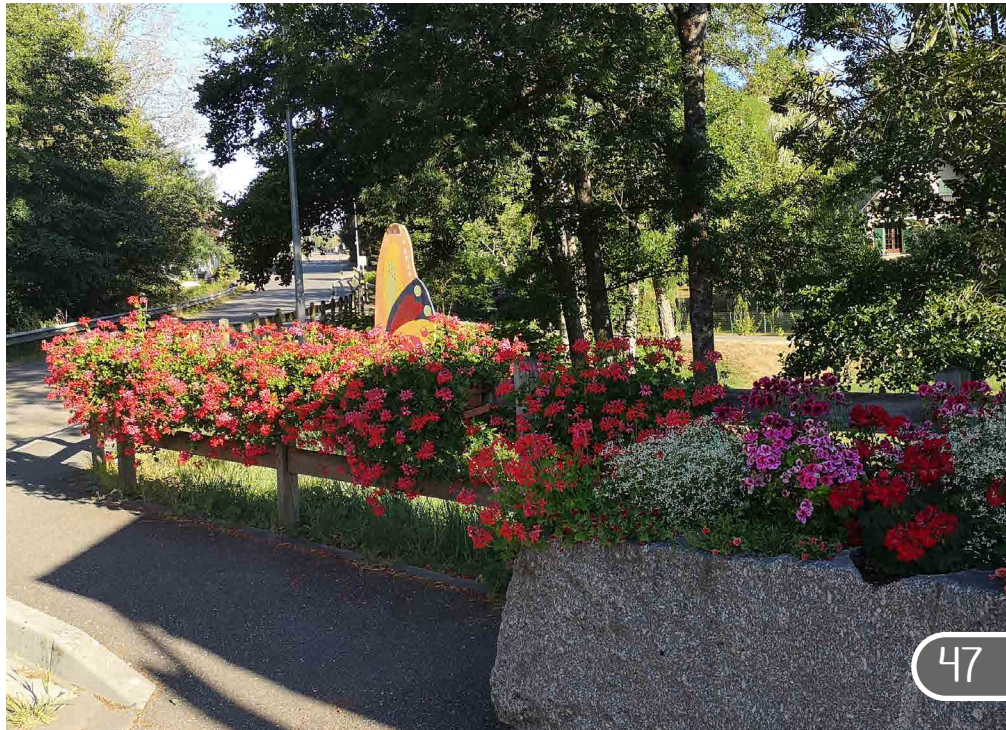


L'ensemble de la municipalité souhaite à tous les aînés  
 un très joyeux anniversaire



# La boîte à images








*La municipalité  
du Haut Soultzbach  
vous souhaite de très belles fêtes !*

### Le Haut Soultzbach

40 Rue Principale • MORTZWILLER •  
68780 LE HAUT SOULTZBACH  
Tél : 03 89 82 52 10  
mairie@le-haut-soultzbach.fr  
www.le-haut-soultzbach.fr et sur 

### Ouverture de la Mairie

**Lundi** de 10H à 12H et de 16h à 18H  
**Jeudi** de 9H à 11H et de 14H à 16H  
**Vendredi** de 9H à 11H et de 16H à 18H

Le Haut Soultzbach est sur

**IntraMuros** 

